



CHANTIER
DE L'ÉCONOMIE SOCIALE

CFP - 007M
C.P. – Commission
d'examen sur la
fiscalité québécoise

POUR UNE FISCALITÉ EN SOUTIEN À UNE CROISSANCE INCLUSIVE

Mémoire présenté par
le Chantier de l'économie sociale
dans le cadre consultations particulières
et auditions publiques sur le rapport de la
Commission d'examen sur la fiscalité québécoise

Ministère des Finances
Gouvernement du Québec

Septembre 2015



L'ÉCONOMIE SOCIALE.
ÇA PARLE D'ARGENT ET DE VALEURS HUMAINES.

Table des matières

Introduction.....	3
Présentation du Chantier de l'économie sociale.....	3
SOMMAIRE DES PROPOSITIONS	5
Considérations générales et limites des modèles économiques théoriques	6
Propositions pour une fiscalité en soutien à une croissance inclusive	9
Conclusion	18
ANNEXE A	19
ANNEXE B	46

Introduction

Une société équilibrée doit pouvoir compter sur 3 piliers qui, chacun dans leur sphère, seront encouragés à contribuer au développement économique, social et culturel de leurs collectivités. Ces trois piliers sont l'entreprise privée, le secteur gouvernemental et l'économie sociale, aussi appelée entrepreneuriat collectif.

Pour le secteur gouvernemental, les politiques fiscales demeurent un outil fondamental dans la poursuite d'une société juste et inclusive et ses répercussions sur les deux autres piliers, et la société dans son ensemble, sont majeures. Le Chantier de l'économie sociale remercie la Commission des finances publiques pour sa participation aux consultations particulières sur le rapport de la Commission d'examen sur la fiscalité québécoise.

Le présent mémoire fait suite au document *Pour une fiscalité favorisant une croissance inclusive*, fourni à l'annexe A, et présenté en octobre 2014 par le Chantier de l'économie sociale dans le cadre des consultations sur la fiscalité. Il est principalement composé de trois volets. Dans la section 2, nous présenterons brièvement le Chantier de l'économie sociale, son organisation et son environnement. La section 3 illustrera certains enjeux importants pour le Chantier et les recommandations qui s'y rattachent. La section 4 fera part à la Commission de certaines observations et réserves concernant une approche fiscale basée sur des simulations de modèles économiques et leurs hypothèses sous-jacentes.

Présentation du Chantier de l'économie sociale

Le Chantier de l'économie sociale est une organisation autonome ayant pour principaux mandats la promotion et le développement de l'entrepreneuriat collectif au Québec. Corporation à but non lucratif, le Chantier regroupe des entreprises et des organisations œuvrant dans de multiples secteurs d'activités (financement, habitation, enfance et famille, culture, tourisme, loisirs, environnement, agro-alimentaire, services de proximité, communications, formation, etc.) de même que des représentants des grands mouvements sociaux et des acteurs du développement local et régional provenant de toutes les régions du Québec. Le secteur de l'économie sociale au Québec est composé de plus de 7 000 entreprises, soutient plus de 150 000 emplois et compte pour plus de 35 milliards dans le PIB québécois¹. À titre de comparaison, il vaut davantage dans le bilan économique du Québec que la somme des secteurs de la construction et des mines.

Par ses structures de gouvernance, le Chantier concerte un ensemble de réseaux: des réseaux d'entreprises d'économie sociale (coopératives et sans but lucratif), des réseaux régionaux de promotion et de développement de l'économie sociale, des acteurs de soutien au développement de l'économie sociale et des mouvements sociaux, incluant les mouvements communautaire, syndical et féministe. Le Chantier de l'économie sociale réunit une vaste coalition de réseaux et d'organisations qui adhèrent à sa mission et qui travaillent activement à son développement. Ces réseaux et ces organisations ainsi que d'autres partenaires composent son conseil d'administration (Voir l'annexe B) et son membership. Un représentant de l'Assemblée des Premières Nations y siège depuis 2011. Un

¹ Un portrait statistique plus précis de l'économie sociale québécoise sera dressé dans le cadre du Plan d'action gouvernemental en économie sociale 2015-2020. Les chiffres présentés ici datent de plusieurs années et sous-estiment ainsi probablement la taille réelle de l'entrepreneuriat collectif au Québec.

représentant du comité jeunesse, qui regroupe un ensemble de réseaux et organisations jeunesse, complète le CA et illustre par sa présence l'engouement de la jeunesse québécoise pour cette forme d'entrepreneuriat porteuse de valeurs de solidarité et de démocratie.

Au cours des années, en collaboration avec de nombreux partenaires, le Chantier de l'économie sociale a mis en place divers outils afin de répondre aux besoins des entreprises collectives dans une diversité de domaines: financement et accès au capital, développement de la main-d'œuvre, recherche et développement et accès aux marchés. Ainsi, le Chantier a été à l'origine de la création du Réseau d'investissement social du Québec (1997) aussi appelé RISQ, du Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'économie sociale et de l'action communautaire (1998), de l'Alliance de recherche Universités-Communautés en économie sociale (2001-2011), de la Fiducie du Chantier de l'économie sociale (2007), de Commerce Solidaire (2012) et de l'organisme de liaison et de transfert Territoires innovants en économie sociale et solidaire, le TIESS (2013).

Le Chantier de l'économie sociale a toujours considéré le développement de l'entrepreneuriat collectif comme une stratégie à privilégier pour répondre aux besoins des collectivités à travers le Québec, en milieu urbain comme rural. Rappelons que l'économie sociale n'est pas seulement une façon d'aider les gens à améliorer leur communauté: il s'agit d'une autre façon d'entreprendre et de développer, à partir des besoins, des aspirations et des ressources des communautés. Les entreprises d'économie sociale se distinguent d'ailleurs par leur fort enracinement sur les territoires et leur taux de survie plus élevé que dans le secteur privé. Pour ces raisons, le Chantier s'est fortement appuyé sur des partenariats et des approches territoriales. Ainsi, le Chantier entretient des liens privilégiés avec les Pôles régionaux d'économie sociale qui sont présents sur l'ensemble du territoire québécois. Ces 22 Pôles régionaux forment un collège électoral au sein du conseil d'administration du Chantier et y élisent cinq représentants. Le Chantier anime ce collège qui permet de mettre en commun l'expertise particulière développée par chacune des régions en fonction de ses réalités particulières.

Depuis sa fondation en 1996, le Chantier de l'économie sociale a été à l'origine de nombreuses innovations dans les domaines de la finance et de l'investissement, de la création d'emplois, du développement des entreprises collectives, du développement régional et de la réponse aux besoins sociaux et culturels des collectivités locales. Les impacts positifs de cet entrepreneuriat collectif ne sont plus à prouver. De nombreux partenaires stratégiques reconnaissent l'importance de cette forme d'entreprise pour la santé socio-économique de leurs milieux.

Dans cette perspective, le Chantier collabore activement avec l'Union des municipalités du Québec (UMQ), la Fédération québécoise des municipalités (FQM), la Ville de Montréal et de nombreuses autres municipalités, Investissement Québec, le Fonds de solidarité FTQ, Fondation et bien d'autres afin de renforcer ce mouvement d'entrepreneuriat collectif. Les Centres locaux de développement (CLD) formaient également des partenaires importants du Chantier avant que les restructurations gouvernementales récentes ne mettent pratiquement fin à leurs activités.

Bien que le Chantier de l'économie sociale ne soit pas un lieu d'expertise dans le domaine de la fiscalité, son travail et ses liens avec un ensemble d'intervenants en développement économique et régional font en sorte qu'il peut identifier des enjeux fiscaux qui ont un impact positif ou négatif sur le développement de nos entreprises et de nos territoires. Nous espérons que les sections qui suivent pourront guider le gouvernement dans les choix qu'il s'apprête à faire pour l'avenir du Québec et son développement.

SOMMAIRE DES PROPOSITIONS

VOLET 1 – Assurer un équilibre entre le soutien à la demande et la structuration de l’offre de services

PROPOSITION 1

Maintenir l'universalité de l'accès aux services de garde et le soutien explicite à la consolidation et au développement du réseau des Centres de la petite enfance au Québec

PROPOSITION 2

Maintenir et améliorer les mesures fiscales visant à assurer une offre de services en aide à domicile et aux familles sur tout le territoire québécois par le biais d'entreprises d'économie sociale

VOLET 2 – Renforcer la contribution des entreprises d'économie sociale à une croissance inclusive par un accès équitable aux mesures fiscales de soutien aux entreprises et favoriser l'innovation sociale par la fiscalité

PROPOSITION 3

Assurer l'ouverture aux entreprises d'économie sociale des mesures fiscales de soutien aux entreprises à la suite d'une révision systématique de ces mesures, effectuée en collaboration avec les interlocuteurs privilégiés du gouvernement en la matière et tels que reconnus par la Loi sur l'économie sociale, à savoir le Chantier de l'économie sociale et le Conseil québécois de la coopération et de la mutualité

PROPOSITION 4

Ouvrir les crédits d'impôt remboursables en recherche et développement aux entreprises collectives pour des innovations et, notamment pour des innovations sociales porteuses

VOLET 3 – Renforcer la contribution des entreprises d'économie sociale au développement de toutes les régions du Québec par la poursuite de mesures fiscales en faveur du capital de développement

PROPOSITION 5

Maintenir les mesures fiscales pour le Fonds de solidarité FTQ, Fondation et Capital régional et coopératif Desjardins afin de stimuler l'investissement dans le développement des collectivités

PROPOSITION 6

Maintenir et améliorer le Régime d'épargne coopératif afin de favoriser la création et le maintien de l'emploi

VOLET 4 – Ouvrir la voie à de nouvelles façons de mobiliser des capitaux privés à des fins sociales

PROPOSITION 7

Constituer un groupe de travail avec le ministère des Finances, le Chantier de l'économie sociale et CAP Finance afin d'identifier les pistes les plus porteuses (mesures fiscales et cadre réglementaire) visant à accélérer l'investissement privé dans les entreprises d'économie sociale

VOLET 5 – Préserver des emplois existants par une mesure fiscale favorisant la reprise dans la PME par les employés

PROPOSITION 8

Mettre en place une mesure fiscale incitant les propriétaires de PME à vendre leur entreprise aux travailleurs comme piste de solution à la relève

Considérations générales et limites des modèles économiques théoriques

À la base, un système fiscal se pose deux questions: combien recueillir et sous quelle forme le recueillir. L'une des idées phares du rapport de la Commission est de réduire les impôts sur le revenu et d'augmenter les taxes à la consommation. La Commission s'appuie en cela sur des simulations qui montrent que les impôts sur le revenu seraient plus dommageables pour la croissance économique que les taxes à la consommation.

Le réalisme des modèles économiques

D'abord, les estimations des impacts de telles mesures proviennent de modèles économiques théoriques dits d'équilibre général, dont l'efficacité a été fréquemment remise en question par d'importants organismes économiques internationaux comme l'OCDE ou le FMI et certains récipiendaires de prix Nobel en sciences économiques tels que Joseph Stiglitz ou Paul Krugman.

Il est difficile d'isoler l'effet d'une modification fiscale sur une économie et sur les agents économiques qui la composent. Le concept de *ceteris paribus* (toute chose étant égale par ailleurs), souvent utilisé en économie, peut paraître déconnecté de la réalité quand on sait que les vases communicants sont nombreux dans un système économique qui cherchera toujours à compenser les chocs.

Par ailleurs, ces modèles doivent simplifier la réalité et n'utiliser, par exemple, que quelques entités pour représenter « en moyenne » des milliers d'entreprises et des millions de citoyens. Certaines autres hypothèses, comme celle de marchés parfaitement informés ou d'impacts identiques sur tous les membres d'un groupe « moyen » viennent encore éloigner les modèles de la réalité. La disparité croissante entre les plus riches et les plus pauvres illustre bien que le concept de moyenne n'est pas applicable.

Dans l'histoire économique récente, on n'a constaté ni hausse substantielle des investissements privés, ni hausse marquée du PIB canadien à la suite d'importantes diminutions de l'impôt sur le revenu des sociétés et de l'abolition de certaines taxes, comme les modèles l'auraient pourtant prédit. En parallèle à cette observation, plusieurs entreprises sont assises sur des liquidités records et ne réinvestissent pas nécessairement l'argent qu'elles épargnent en payant moins d'impôt. Le rachat d'actions est aussi un réflexe qui profite aux actionnaires mais qui ne crée pas réellement de nouveau développement économique profitant à la collectivité.

Même les baisses historiques de taux d'intérêt n'auront pas eu l'effet théorique escompté sur les marchés financiers et économiques. Utiliser des modèles qui font l'hypothèse de cycles économiques normaux fait fi de la nouvelle donne économique, dans laquelle les intervenants modifient leurs

attentes face à beaucoup d'incertitude (détonnant à nouveau avec l'hypothèse de marchés parfaitement informés).

Et bien sûr, un organisme comme le Chantier de l'économie sociale ne pourrait pas non plus passer sous silence le fait que la plupart des modèles théoriques ne tiennent compte que des entreprises privées dans leurs estimations des effets de diverses politiques économiques et fiscales. Au Québec, où les coopératives et les OBNL sont nombreux et pèsent pour beaucoup dans le tissu économique, une telle approche peut laisser dubitatif.

La non progressivité de la taxe de vente

L'idée de diminuer les impôts pour augmenter les taxes à la consommation revêt un aspect philosophique. Veut-on un système qui répartit mieux la richesse que les marchés laissés à eux-mêmes ne le feraient? Si oui, il faut pouvoir compter sur un système progressif et les impôts sur le revenu sont mathématiquement plus progressifs que les taxes à la consommation.

Imposer les revenus revient à faire contribuer davantage ceux qui en ont les moyens. Les taxes à la consommation, par contre, s'appliquant de la même façon à tous les revenus, font en sorte que les ménages à faible revenu contribuent une plus grande portion de leur budget pour une consommation identique à celle d'un ménage à revenu plus élevé. On pourra soumettre que les habitudes de consommation ne seront pas identiques, que les familles plus riches consommeront davantage et donc qu'elles contribueront davantage au trésor public, mais cet argument a des limites. Serait-il normal qu'une personne ayant des revenus élevés, mais vivant frugalement, contribue à la même hauteur aux finances publiques qu'une personne dont les revenus seraient beaucoup moindres? C'est pourtant ce vers quoi tendrait une diminution des impôts sur le revenu en faveur d'une taxe à la consommation plus élevée.

Les tenants d'un déplacement de la contribution fiscale vers la taxation de la consommation utilisent fréquemment des pays comme le Danemark ou la Suède pour illustrer que ces pays, parmi les plus égalitaires au monde, ont un taux de taxe à la consommation plus élevé qu'au Québec. Ce qu'il faut ajouter à ce portrait, c'est que si les taxes à la consommation y sont plus élevées qu'au Québec, les taux d'imposition sur le revenu le sont aussi. En d'autres termes, les ponctions fiscales y sont globalement plus élevées, ce qui permet cette redistribution plus égalitaire de la richesse collective qui fait leur réputation. De fait, les comparaisons internationales démontrent clairement que les pays plus égalitaires affichent une meilleure croissance économique, à la fois en taux de croissance et en durée.

Le mandat de la Commission d'examen de la fiscalité

L'évasion fiscale, illégale, et l'évitement fiscal, légal mais généralement perçu comme contraire à l'esprit de la loi, ne faisaient pas partie des points importants couverts par la présente Commission. Il faudra pourtant que le gouvernement du Québec, comme les autres d'ailleurs, en fasse une priorité. Les statistiques mises de l'avant par le gouvernement pour démontrer sa volonté de combattre ces fléaux peuvent être trompeuses. Les contribuables reconnus coupables ne sont pas nécessairement parmi les plus grands spécialistes de l'évasion et de l'évitement fiscaux. Les stéréotypes liés à des activités au noir telles que la rénovation, la restauration ou la coiffure perdurent mais sont bien loin d'équivaloir aux sommes qui quittent le Québec vers des paradis fiscaux.

Revoir les paramètres fiscaux sans se pencher sérieusement sur les milliards de dollars qui échappent ainsi au fisc québécois reviendrait à dire aux contribuables qui paient honnêtement leur part qu'ils doivent se préparer à payer davantage afin de couvrir pour les resquilleurs. Il s'agit d'une question

d'équité et de justice. Plusieurs entreprises canadiennes et québécoises dont les profits dépassent le milliard de dollars ont pourtant un taux effectif d'imposition des revenus très bas. On pourrait, par exemple, instaurer un système qui force les entreprises à ventiler leurs revenus par pays pour éviter la créativité comptable qui déplace les revenus et minimise la facture fiscale.

Propositions pour une fiscalité en soutien à une croissance inclusive

Le Québec n'est pas seul à se questionner quant aux meilleures mesures fiscales à mettre en place afin de soutenir son développement économique et social. L'OCDE publiait récemment un rapport appelant les pouvoirs publics à adopter des politiques en faveur d'une croissance inclusive qui réduit les inégalités et améliore le bien-être collectif². Ce rapport illustre que les bénéfices de la croissance ont été captés de façon disproportionnée par les plus hauts revenus et fournit des données concrètes sur les impacts de telles inégalités. Les auteurs du rapport soulignent que les politiques économiques et sociales, incluant donc la fiscalité, doivent être conçues de manière à favoriser à la fois l'équité et la croissance en visant notamment l'amélioration de l'accès à l'enseignement, à des services de santé et à des infrastructures publiques de qualité. Ce constat de l'OCDE, qui confirme certaines de ses études précédentes, démontre l'importance d'innover dans les approches de développement pour assurer une croissance inclusive.

Ce virage vers une croissance plus inclusive, allant au-delà d'une simple croissance du PIB, est au cœur de la vision de l'Europe 2020 portée par la Commission européenne. La volonté du gouvernement du Québec de relever les défis structurels présents au sein de l'économie québécoise pourrait sans doute trouver inspiration dans cette orientation qui vise à assurer des emplois durables, une meilleure productivité et une plus grande cohésion sociale.

Le Québec demeure parmi les endroits les moins touchés par les inégalités, bien qu'il n'échappe pas complètement à ce phénomène global. La diversité de ses formes d'entreprises y joue certainement pour quelque chose et il serait dommage qu'il perde cet avantage comparatif dans un but de concurrencer directement nos voisins en les imitant. Comme le mentionne Henry Mintzberg, « *Le Québec possède une des économies les plus saines en Amérique du Nord, notamment parce qu'il a su préserver l'équilibre entre les secteurs publics, privés et communautaires [...] Cela dit, le Québec doit faire face à d'énormes défis, notamment en raison de la globalisation de l'économie et de la stagnation de sa démographie. La pire réponse à ces défis serait de copier nos voisins du Sud pour demeurer compétitifs et plus productifs. La meilleure compétition consiste à ne pas entrer en compétition mais plutôt de miser sur ce qui nous distingue, sur nos forces...* ».

Ainsi, nous croyons que la fiscalité québécoise doit s'appuyer, en premier lieu, non pas sur une simple vision de croissance économique, mais sur une vision et une volonté de stimuler une croissance inclusive qui, à terme, mène à une plus grande prospérité collective. Cette approche doit trouver son reflet dans le cadre fiscal, en favorisant des comportements orientés vers une croissance au bénéfice de tous. Les entreprises d'économie sociale se situent au cœur de cette croissance inclusive et, par le fait même, doivent pouvoir bénéficier d'un environnement fiscal qui leur permet d'atteindre leur plein potentiel autant sur le plan économique que social et environnemental.

Volet 1 – Assurer un équilibre entre le soutien à la demande et la structuration de l'offre de services

Comment s'assure-t-on de mettre en place un système optimal pour répondre à un besoin donné? Les incitatifs fiscaux et autres devraient-ils aider à structurer l'offre ou plutôt à soutenir la demande et s'en remettre aux marchés pour que l'offre se structure d'elle-même?

² All on Board: Making Inclusive Growth Happen, OCDE, Mai 2014 (version anglaise)
<http://www.oecd.org/inclusive-growth/All-on-Board-Making-Inclusive-Growth-Happen.pdf>

Si l'équilibre optimal n'est jamais facile à atteindre, il ne faut certainement pas oublier que le soutien à la structuration de l'offre a démontré plusieurs avantages dans des domaines d'activités tels que les services de garde, l'aide à domicile ou le secteur de l'habitation.

Plusieurs études ont en effet démontré la rentabilité financière des investissements en économie sociale qui permettent de structurer l'offre autour des besoins des collectivités. Par exemple, pour chaque dollar investi dans le domaine des services de soutien à domicile, l'économie du Québec bénéficie d'un impact net estimé à plus de 5 dollars³. Ces services, dont les bénéficiaires sont âgés de 65 et plus dans 70% des cas, permettent de garder les personnes âgées ou en perte d'autonomie le plus longtemps possible à la maison et enlève une pression importante sur le milieu institutionnel.

L'économiste Pierre Fortin a également démontré l'apport positif pour l'économie québécoise des entreprises adaptées opérant dans des domaines aussi variés que l'emballage et la manutention, la récupération de matières résiduelles, l'imprimerie, les fournitures de bureau et de l'entretien, et offrant de l'emploi à des milliers de personnes au Québec. Ces entreprises retournent plus aux gouvernements que les subventions qui leur sont accordées, que ce soit de façon directe ou indirecte en économies d'aide sociale ainsi qu'en taxes et impôts qui n'auraient pas été générés autrement.

Dans le cas des services de garde, dont la majorité est offert par des entreprises collectives sans but lucratif, les chercheurs Fortin, Godbout et St-Cerny ont démontré en 2012 une augmentation du PIB induite par le programme de plus de 5G\$. Cela s'explique en grande partie par l'accroissement significatif du nombre de mères au travail et par les nombreux emplois créés dans ce secteur.

En ce sens, la recommandation de la Commission d'examen sur la fiscalité d'instaurer un tarif unique de 35\$ par jour qui serait compensé par des crédits d'impôt nous amène à nous questionner sur l'effet d'une telle mesure sur les familles, la participation des femmes au marché du travail et la qualité des services qui se voulaient au départ éducatifs.

En premier lieu, la structuration d'une offre de services de qualité est fortement ébranlée par cette approche. En misant sur les crédits d'impôt, on met la priorité à toute fin pratique sur la prolifération de garderies commerciales non subventionnées et non régies. En 2013, les crédits d'impôt pour ces services représentaient plus de 550 M\$. Entre le 1^{er} avril et le 31 décembre 2014, les garderies commerciales non subventionnées et non régies ont progressé de 3 847 places, tandis que pour la même période l'ensemble des places en SGE subventionnées a progressé de 2 758 places⁴.

En deuxième lieu, l'impact sur les ménages, et surtout pour les familles à faible revenu, est indéniable. Au-delà de la tarification elle-même, un problème de liquidité se posera pour plusieurs familles. Nous sommes conscients que la Commission propose un système de versement anticipé du crédit d'impôt adapté à ce nouveau mode tarifaire, mais il n'en demeure pas moins que l'impact sera réel pour de nombreuses familles pour qui la gestion du budget familial constitue un défi de taille quotidien.

En troisième lieu, nous nous inquiétons quant à l'impact de ces modifications sur la participation des femmes au marché du travail, un des grands acquis de la mise en place du réseau des CPE. Le Conseil du statut de la femme a d'ailleurs exprimé son inquiétude lors de la publication du projet de Loi no 28. « Le Conseil ne peut prédire l'effet exact de la nouvelle politique, étant donné les nombreux facteurs qui peuvent influencer la décision des mères d'entrer ou de se retirer du marché du travail,

³ Évaluation de la contribution économique des entreprises d'économie sociale en aide domestique (EÉSAD), Pierre Emmanuel Paradis, mai 2013.

⁴ Portrait des garderies non subventionnées du Québec, Enquête auprès des propriétaires de garderies non subventionnées, Ministère de la Famille, novembre 2014, p 7.

mais leur sensibilité aux variations de frais de garde amène l'organisme à inciter le gouvernement à la plus grande prudence⁵ ». Le principe même de l'universalité d'un service devrait mener à un accès plus simple et nécessitant le moins possible d'étapes ou de transactions. Cette proposition de la Commission nous semble aller à l'encontre de ce principe. Il faut éviter que le système mis en place incite les familles à délaisser le système des CPE sans but lucratif pour se tourner vers les garderies privées à but lucratif. Les services, l'environnement et la participation des parents ne s'équivalent pas d'un système à l'autre. Il faut aussi tenir compte des coûts administratifs additionnels liés aux nouvelles mesures, qui peuvent parfois en amenuiser l'impact net sur les finances publiques lorsqu'il faut ajouter des ressources gouvernementales pour gérer les modulations aux programmes.

Rappelons-nous des raisons qui avaient initialement amené le gouvernement du Québec à mettre en place le réseau des CPE. Sans la capacité pour plusieurs familles de payer plus ou en l'absence d'une masse critique de population dans certaines régions, il faut s'attendre à ce qu'il y ait un recul, tôt ou tard, dans l'offre de services de garde. Un retour à la situation d'avant la politique familiale implantée en 1997, à savoir un système à deux vitesses avec des services de qualité dans des milieux plus aisés et le retour au travail au noir, à une offre de service de moindre qualité et le retrait de femmes avec des enfants en bas âge du marché de travail au sein de la classe moyenne.

Le système des CPE mis en place au Québec sert d'exemple pour des organisations internationales comme l'OCDE et pour plusieurs provinces canadiennes. Attaquer directement ou indirectement le principe d'universalité dans le soutien aux services de garde priverait la société québécoise d'un puissant levier pour l'avenir et irait à l'encontre de nos intérêts collectifs.

Proposition 1 Maintenir l'universalité de l'accès aux services de garde et le soutien explicite à la consolidation et au développement du réseau des Centres de la petite enfance au Québec

En 1996, le Chantier de l'économie sociale a mis de l'avant une approche innovante pour répondre aux besoins d'une population vieillissante. En s'appuyant sur la capacité des collectivités locales à se mobiliser pour offrir des services de proximité en aide à domicile, le Chantier avait négocié la mise en place du Programme d'exonération financière pour les services d'aide domestique (PEFSAD).

Les objectifs étaient triples:

- Répondre aux besoins des personnes âgées qui souhaitent rester à la maison plutôt que d'être « placées » en résidences, mais qui ont besoin de services accessibles pour le faire;
- Créer de l'emploi, inclusivement des personnes peu qualifiées;
- Contre le travail au noir dans le domaine de l'aide domestique.

Les résultats de cette initiative ont été positifs sur toute la ligne. Outre le fait que chaque dollar investi en rapporte plus de 5 à l'économie québécoise, des milliers de personnes travaillent dans ce secteur et desservent des dizaines de milliers de bénéficiaires. Ceci dit, des lacunes persistent, notamment sur le plan des conditions de travail. Les paramètres financiers et fiscaux doivent donc être adaptés pour aider au recrutement et à la rétention de la main-d'œuvre, d'autant plus que ces entreprises seront appelées à jouer un plus grand rôle dans le maintien à domicile.

En ce sens, le Chantier de l'économie sociale suggère au gouvernement du Québec:

⁵ Avis, Impact d'une modulation de la contribution parentale aux services de garde subventionnés sur la participation des femmes au marché du travail, Conseil du statut de la femme, novembre 2014, p 31.

- D'établir des barèmes de contribution des usagers qui ne restreignent pas l'accessibilité aux services et qui tiennent compte de leur capacité à payer;
- D'assurer que le niveau d'allocation pour les entreprises en aide à domicile permette de rehausser les conditions salariales du personnel et reflète les coûts réels du service;
- De maintenir un crédit d'impôt ou un programme similaire au PEFSAD pour les personnes âgées de plus de 65 ans et pour toutes personnes ayant des besoins liés à une perte légère ou temporaire d'autonomie pour des services d'aide à domicile.

La Commission suggère sur ce plan de revoir (restreindre) les dépenses admissibles ainsi que l'âge d'admissibilité (graduellement jusqu'à 75 ans). Le Chantier appelle ici le gouvernement à la prudence et l'invite à garder à l'esprit la réalité des gens sur le terrain. Il faut éviter des grilles d'analyse trop rigides qui feraient une hypothèse d'homogénéité des populations à travers le Québec.

Proposition 2 Maintenir et améliorer les mesures fiscales visant à assurer une offre de services en aide à domicile et aux familles sur tout le territoire québécois par le biais d'entreprises d'économie sociale

En somme, pour assurer le développement de tous les territoires du Québec et leur vitalité, il est essentiel de maintenir un régime fiscal qui ne proposera pas uniquement des incitatifs fiscaux axés sur la capacité de payer, mais qui reconnaîtra également l'importance de soutenir une offre de services structurés, que ce soit le maintien des services publics, des partenariats avec des acteurs non gouvernementaux ou des partenariats publics-collectifs à travers l'économie sociale.

Volet 2 – Renforcer la contribution des entreprises d'économie sociale à une croissance inclusive par un accès équitable aux mesures fiscales de soutien aux entreprises et favoriser l'innovation sociale par la fiscalité

La Loi sur l'économie sociale doit en entraîner la pleine reconnaissance, ne serait-ce que sur le plan de la cohérence gouvernementale. Les barrières bloquant aux entreprises collectives l'accès à un ensemble de politiques doivent être levées, notamment dans le domaine de la capitalisation, de la formation de la main-d'œuvre, de la recherche et du développement, du développement des infrastructures, etc.

À ce jour, les mesures fiscales ont été au cœur des mesures gouvernementales en soutien au développement économique. Alors que la Commission suggère d'en revoir l'ensemble, il sera important d'avoir à l'esprit les entreprises collectives dans la conception de nouvelles politiques fiscales et leur admissibilité.

Nous attirons particulièrement votre attention sur les crédits d'impôt remboursables offerts dans divers domaines et, entre autres, dans la recherche et développement. Ces crédits d'impôt sont offerts aux entreprises, qu'elles paient de l'impôt ou non et équivalent à toute fin pratique à des subventions. Dans le cas de l'entrepreneuriat collectif, la rentabilité fait tout autant partie des objectifs que dans le secteur privé. Cependant, la structure juridique des entreprises d'économie sociale fait en sorte que les rendements générés par les activités économiques sont réinvestis dans l'atteinte de la mission même de l'entreprise au lieu d'être versés à des propriétaires privés. Ce statut sans but lucratif les prive donc de l'accès à ces soutiens, ce qui nous semble injustifié.

En effet, les entreprises d'économie sociale paient un ensemble de charges sociales comme tous les autres employeurs et leurs employés paient des impôts. De plus, les activités de ces entreprises dans des domaines très variés permettent souvent à l'État québécois d'épargner des montants importants en permettant de réduire le chômage, de prendre en charge des besoins sociaux non comblés par d'autres acteurs, d'offrir des alternatives à l'intervention des services publics, d'intégrer au marché du travail des personnes qui autrement risqueraient l'exclusion, etc. Le gouvernement du Québec et la société dans son ensemble tirent donc des bénéfices économiques et fiscaux substantiels de l'activité de ces entreprises sans but lucratif.

Rappelons à nouveau que, dans les faits, les entreprises collectives ne sont pas les seules à ne pas payer de l'impôt sur les revenus puisque plus de la moitié des entreprises privées québécoises sont dans cette situation. Pourtant, divers ministères introduisent des règles qui limitent ou bloquent l'admissibilité des coopératives et OBNL à leurs programmes. Dans le cas du privé, on aura accès à des crédits d'impôt remboursables même sans avoir payé d'impôt, alors que dans le cas d'entreprises d'économie sociale on en sera exclu. Cette réalité nous semble découler davantage du favoritisme à l'égard du secteur privé que d'une logique économique justifiable.

Proposition 3 Assurer l'ouverture aux entreprises d'économie sociale des mesures fiscales de soutien aux entreprises à la suite d'une révision systématique de ces mesures, effectuée en collaboration avec les interlocuteurs privilégiés du gouvernement en la matière et tels que reconnus par la Loi sur l'économie sociale, à savoir le Chantier de l'économie sociale et le Conseil québécois de la coopération et de la mutualité

Les entreprises d'économie sociale québécoises sont reconnues mondialement pour leur capacité à innover et à répondre concrètement aux besoins de nos collectivités. Ces innovations très porteuses sont le fruit d'efforts de recherche et développement soutenus de la part de plusieurs intervenants et entreprises en économie sociale. Les crédits d'impôt remboursables en recherche et développement devraient donc être ouverts aux entreprises collectives pour des innovations et, notamment, pour des innovations sociales qui améliorent directement le bien-être de plusieurs communautés.

Lors d'un forum organisé en avril 2014 par le Chantier de l'économie sociale en collaboration avec le TIESS et le Pôle d'économie sociale de l'agglomération de Longueuil, les présidents de l'UMQ et de la FQM, les maires de Montréal, Longueuil, Gatineau, Shawinigan et plusieurs autres municipalités ont souligné l'importance des entreprises d'économie sociale pour la santé socio-économique de leurs milieux respectifs. De nombreuses raisons motivent cet engagement municipal en faveur de l'économie sociale, notamment, le fait que ces entreprises sont enracinées dans les territoires, répondent d'une manière souple et efficace aux besoins des collectivités et réussissent à combler un ensemble de besoins là où les pouvoirs publics ou l'entreprise privée classique ne réussissent pas à répondre de manière adéquate.

Dans certains secteurs où l'économie sociale est en pleine expansion, par exemple dans les secteurs du tourisme ou de la gestion des matières résiduelles, il y a urgence d'agir pour soutenir la croissance de ces entreprises. De plus, l'émergence d'un nombre croissant d'entreprises d'économie sociale innovantes dans le secteur manufacturier remet en lumière l'inaccessibilité d'un soutien convenable sur le plan de la recherche et du développement.

Les innovations sociales sont particulièrement présentes sur le plan territorial et constituent autant de façon de trouver des solutions inédites à des problèmes vécus. Bien souvent, elles ne correspondent pas aux normes et usages en vigueur et se butent dès lors à des résistances. Pourtant, c'est souvent à partir de ces nouvelles expériences que s'élaborent des solutions durables. Les

premières garderies, les premières initiatives de développement local, les premières expériences de recyclage, pour ne citer que quelques exemples, étaient marginales avant de devenir des activités répandues, voire des politiques publiques. Ces innovations sociales constituent de la recherche et du développement au plan social. Par définition, on ne les voit pas toujours venir mais elles doivent néanmoins être encouragées. C'est particulièrement le cas en économie sociale où ces innovations sont de plus en plus porteuses.

Sur ce plan, la création de l'organisme Territoires innovants en économie sociale et solidaire, le TIESS, à la suite d'un appel de propositions lancé par le MDEIE en 2011, fournit un outil précieux pour s'assurer que la portée des innovations réussies s'étende sur tout le territoire québécois. Un ensemble de partenaires universitaires, du développement économique et régional et des entreprises sont membres et collaboreront activement à cet organisme de liaison et de transfert.

Proposition 4 Ouvrir les crédits d'impôt remboursables en recherche et développement aux entreprises collectives pour des innovations et notamment pour des innovations sociales porteuses

Volet 3 – Renforcer la contribution des entreprises d'économie sociale au développement de toutes les régions du Québec par la poursuite de mesures fiscales en faveur du capital de développement

Qu'une entreprise soit privée à but lucratif ou issue de l'entrepreneuriat collectif, l'accès à du capital de développement sous forme de capital de risque ou d'autres produits financiers est vital. Cependant, compte tenu des spécificités liées à l'économie sociale, telles que la propriété collective, des actifs inaliénables et des missions qui dépassent le simple rendement financier, un système de financement connu sous l'appellation de finance sociale a vu le jour.

Le Québec se positionne parmi les leaders mondiaux dans ce domaine avec un réseau d'acteurs de la finance sociale et une offre de produits financiers divers développée au cours des années par des partenariats entre le Chantier de l'économie sociale, d'anciens Centres locaux de développement, des fonds de travailleurs, le secteur privé, le gouvernement du Québec, le gouvernement du Canada et le mouvement coopératif. Malgré cela, des défis demeurent pour que les entreprises d'économie sociale puissent trouver réponse à leurs besoins en capitaux.

Une des clés de voûte de cette réussite est l'existence de mesures fiscales encourageant une épargne dans divers fonds: Fonds de solidarité FTQ, Fondation et Capital régional et coopératif Desjardins. Ces trois fonds fiscalisés sont des sources importantes de capital pour le développement des entreprises collectives et, plus globalement, pour le développement des territoires. Le Portrait 2013 de la finance responsable au Québec évalue à plus de 1 G\$ les investissements dans des entreprises d'économie sociale partout au Québec et les trois fonds fiscalisés y jouent un rôle prépondérant. Le Chantier de l'économie sociale juge essentiel de maintenir et d'améliorer le soutien à ces institutions, qu'il s'agisse du taux des crédits d'impôt, de la norme d'investissement ou de la période de détention pour du capital patient.

Le Régime d'investissement coopératif constitue un autre outil important pour le développement de l'économie sociale. Créé en 1985, le RIC favorise la capitalisation des coopératives en accordant, sous certaines conditions, un avantage fiscal lors de l'achat de titres émis par une coopérative. Cette mesure fiscale connaîtra une utilité encore plus grande au cours des prochaines années dans le contexte de la reprise de PME par les employés pour assurer une relève entrepreneuriale au sein des PME québécoises, dont nous traiterons un peu plus loin. Nous croyons ainsi qu'il est non seulement

nécessaire de maintenir le RIC mais également de le rendre admissible dès la première année d'opération de la coopérative afin de permettre des injections de capitaux au moment clé du démarrage de l'entreprise.

Proposition 5 Maintenir les mesures fiscales pour le Fonds de solidarité FTQ, Fondation et Capital régional et coopératif Desjardins afin de stimuler l'investissement dans le développement des collectivités

Proposition 6 Maintenir et améliorer le Régime d'épargne coopératif afin de favoriser la création et le maintien de l'emploi

Volet 4 – Ouvrir la voie à de nouvelles façons de mobiliser des capitaux privés à des fins sociales

L'investissement dans l'entrepreneuriat collectif est un thème sur lequel se penchent plusieurs pays dans le monde, conscients du potentiel que cette forme de développement amène. Ainsi, le G7 a récemment mis sur pied un Groupe de travail sur l'investissement social afin d'explorer des stratégies et des politiques publiques qui puissent mobiliser des investissements et accélérer la croissance économique, tout en répondant à certains des grands enjeux sociaux et environnementaux de notre époque. La montée de ce concept d'investissement dit « à impact » est de plus en plus importante partout sur la planète et le Canada et le Québec n'y font pas exception.

Rappelons que le Chantier de l'économie sociale a fait partie d'un Comité consultatif national du Canada avec un ensemble d'intervenants de toutes les régions du Canada. Le gouvernement canadien a également fait partie de cette démarche et les recommandations du rapport produit ont été acheminées aux autorités fédérales. Bien que ce rapport fût destiné en premier lieu au G7 et au gouvernement du Canada, son contenu est fort pertinent pour les gouvernements des provinces. Il montre la voie à de nombreuses innovations fiscales et financières qui permettent d'orienter des investisseurs privés vers des entreprises à rendement social ou environnemental.

Le Comité consultatif canadien a cerné deux domaines prioritaires:

- Éliminer les obstacles législatifs et réglementaires à l'entrepreneuriat social et à l'investissement d'impact dans le secteur caritatif et sans but lucratif, particulièrement dans sur la Loi de l'impôt sur le revenu;
- Encourager l'investissement d'impact par des mesures axées sur le capital dit « catalyseur ».

Dans ce rapport, plusieurs expériences d'autres provinces canadiennes sont citées et pourraient servir d'inspiration pour continuer à avancer dans la mobilisation de capitaux privés à des fins sociales. À titre d'exemple, les CEDIF de la Nouvelle-Écosse (Fonds d'investissement pour le développement économique des collectivités) sont des fonds de capitaux amassés grâce à la vente d'actions à des membres d'une collectivité donnée. Ces capitaux sont ensuite investis dans la création ou l'expansion d'entreprises locales. Des crédits d'impôt et la possibilité d'enregistrer ces investissements dans les RÉER, ainsi que des allègements réglementaires, encouragent ainsi un investissement de proximité de la part des citoyens.

Une autre approche privilégiée pour plusieurs grands projets en Ontario est celle de la vente d'obligations communautaires directement par les entreprises à statut OBNL. Cette pratique permet également de lever des investissements de proximité et commence à être utilisée au Québec. Sa reconnaissance dans le cadre d'un RÉER pourrait accélérer son utilisation et la capitalisation accrue d'entreprises d'économie sociale à travers le Québec.

Par ailleurs, le phénomène du « crowdfunding », ou socio-financement, constitue une voie d'avenir pour la capitalisation de nos entreprises. L'Autorité des marchés financiers s'est récemment penchée sur cet aspect du financement de nos entreprises et en a fixé certaines balises. Nous souhaitons que l'AMF puisse bien suivre l'évolution rapide de cette méthode de financement et adapter ses normes en faveur d'un accès efficace au socio-financement pour les entreprises québécoises, incluant les entreprises collectives.

Proposition 7 Constituer un groupe de travail avec le ministère des Finances, le Chantier de l'économie sociale et CAP Finance afin d'identifier les pistes les plus porteuses (mesures fiscales et cadre réglementaire) visant à accélérer l'investissement privé dans les entreprises d'économie sociale

Volet 5 – Préserver des emplois existants par une mesure fiscale favorisant la reprise dans la PME par les employés

La pénurie prévue d'entrepreneurs désireux de prendre la relève de PME québécoises pourrait être atténuée par l'entrepreneuriat collectif. Pourtant, face à d'autres pays de l'OCDE, cette voie demeure sous-exploitée au Québec.

Lors de la dernière campagne électorale au Québec, le Parti libéral a pris l'engagement de mettre en place une mesure fiscale visant à inciter des cédants d'entreprises à les vendre aux membres de la famille ou aux employés. La Commission ne semble tenir compte que des cessions à l'intérieur du cercle familial, mais nous espérons que le gouvernement inclura la coopération en milieu de travail comme une des options privilégiées.

À bien des égards, la reprise d'une PME par les travailleurs est avantageuse pour les collectivités et pour le gouvernement. On évite ainsi les pertes d'emplois qui se produisent lorsqu'une PME est rachetée par un compétiteur pour son carnet de commandes ou par une entreprise étrangère qui pourrait déménager la production ailleurs ou simplement s'emparer de la technologie sans maintenir les emplois. La participation des travailleurs dans la reprise d'une entreprise est la meilleure façon de maintenir les emplois au Québec. Cette façon de faire « pérennise » en quelque sorte l'entreprise et évite de plus que l'on fasse face au même défi de la relève à chaque génération.

Bien que certaines mesures pour favoriser la relève par les coopératives de travail aient été mises en place au cours des dernières années, les risques sont grands que ces mesures ratent la cible en se concentrant uniquement sur un soutien technique pour favoriser cette forme de relève. Le soutien technique ne suffit pas, le défi est de faire en sorte que cette option soit reconnue et prise en considération par un ensemble d'intervenants dont, au premier titre, les propriétaires de PME et leurs travailleurs. Dans ce contexte, des mesures fiscales ont toute leur importance.

L'expérience de nos voisins américains est, à cet égard, instructive. Aux États-Unis, le rachat des entreprises par les travailleurs est favorisé par une mesure fiscale en vertu de laquelle un propriétaire de PME qui vend au moins 30% de ses actions à une coopérative ou à un ESOP (*Employee Stock Ownership Program*) peut être exempté indéfiniment de la taxe sur le gain en capital, à condition qu'il réinvestisse le même montant dans des titres d'entreprises américaines qualifiées.

Une telle mesure fiscale rend attrayante cette option qui apparaît gagnante pour tous: les travailleurs peuvent conserver leur emploi, le propriétaire vendeur réduit sa facture fiscale et le gouvernement évite de potentielles délocalisations d'entreprises à l'extérieur du pays qui réduisent les entrées fiscales et contribuent au taux de chômage.

Au Québec, un ensemble de conditions favorables à cette option est déjà en place: un réseau de soutien aux entreprises collectives, des outils financiers ouverts aux coopératives, une tradition syndicale d'implication dans le financement et la gestion des entreprises, le RIC et l'ouverture d'un ensemble d'intervenants à la coopération du travail. Une mesure fiscale incitant les propriétaires de PME à vendre à leurs travailleurs compléterait les conditions nécessaires.

Considérant l'urgence de la situation dans le contexte économique et démographique du Québec, nous encourageons fortement le gouvernement du Québec à mettre en application cet engagement électoral dans les plus brefs délais. Il sera sans doute pertinent de soutenir cette mesure pour les cédants tout en maintenant le RIC pour les acheteurs sur une période à déterminer afin d'instaurer une nouvelle culture et faire connaître cette option dans l'ensemble des stratégies mise en œuvre pour favoriser la reprise des PME. Après la période test, on pourrait procéder à une évaluation afin d'identifier les coûts et bénéfices d'une telle mesure.

<p>Proposition 8 Mettre en place une mesure fiscale incitant les propriétaires de PME à vendre leur entreprise aux travailleurs comme piste de solution à la relève</p>
--

Conclusion

Le Chantier de l'économie sociale invite le gouvernement à la prudence quant à la justesse de certains modèles utilisés pour simuler l'effet de mesures fiscales données sur l'économie et sur certaines strates de la population québécoise. Les données empiriques ne corroborent pas toujours les prévisions théoriques et le gouvernement devrait garder cet élément à l'esprit dans sa révision de la fiscalité.

Une économie équilibrée doit pouvoir compter sur les trois piliers fondamentaux que sont le secteur privé, le secteur gouvernemental et le secteur collectif de l'économie sociale. En toute cohérence avec la Loi sur l'économie sociale qui reconnaît la contribution majeure et fondamentale de l'entrepreneuriat collectif au développement économique, social et culturel du Québec, le Chantier propose au gouvernement du Québec d'adopter des mesures fiscales qui encourageront davantage cette forme de développement sur tout le territoire québécois.

Les mesures proposées visent à assurer un équilibre entre le soutien à la demande et la structuration de l'offre de services dans des domaines comme la petite enfance ou les services d'aide à domicile. Elles visent également à renforcer la contribution des entreprises d'économie sociale à une croissance inclusive par un accès équitable aux mesures fiscales de soutien aux entreprises, incluant la recherche et le développement.

Les mesures fiscales devraient aussi renforcer la contribution des entreprises d'économie sociale au développement de toutes les régions du Québec par la poursuite d'incitatifs en faveur du capital de développement et l'exploration de nouvelles façons de mobiliser des capitaux privés à des fins sociales. Ces mesures doivent aussi aider à la préservation d'emplois et de technologies sur le territoire québécois par le transfert d'entreprises aux travailleurs pour assurer la relève.

Dans ses propres mots, les buts poursuivis par la Commission d'examen sur la fiscalité québécoise étaient de mieux **inciter au travail**; de mieux **encourager l'épargne**; de mieux **stimuler l'investissement**; et de mieux favoriser la **croissance économique et l'augmentation du niveau de vie**. Nous ne pouvons que partager ces objectifs, mais en précisant qu'il faut inciter au travail dans toutes les sphères, incluant l'économie sociale; qu'il faut mieux encourager l'épargne, entre autres, en donnant la possibilité à davantage de gens de travailler d'abord, pour pouvoir épargner ensuite; qu'il faut stimuler l'investissement en y incluant aussi les projets d'entrepreneuriat collectif; et qu'il faut favoriser une croissance économique qui tienne compte d'une juste distribution des bienfaits de cette croissance sur le niveau de vie de différentes couches de la population et à travers tous les territoires du Québec.

Enfin, le Chantier de l'économie sociale offre sa pleine collaboration au gouvernement du Québec dans la poursuite de ces objectifs. C'est en misant sur toutes les forces et avantages comparatifs du Québec, dont l'économie sociale et l'entrepreneuriat collectif, que cet objectif sera atteint. Compte-tenu du poids substantiel de l'économie sociale dans l'économie du Québec, le Chantier invite également le gouvernement à considérer l'inclusion de représentants de l'économie sociale dans la composition de futures commissions touchant au développement économique et social du Québec.

ANNEXE A

Pour une fiscalité favorisant une croissance inclusive

**Mémoire présenté par
le Chantier de l'économie sociale
dans le cadre des consultations sur la fiscalité**

**Ministère des Finances
Gouvernement du Québec**

Octobre 2014

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	21
SOMMAIRE DES PROPOSITIONS	22
POUR UNE CROISSANCE INCLUSIVE	24
DES PROPOSITIONS PORTEUSES POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE QUÉBÉCOIS	31
ANNEXE 1	40
ANNEXE 2	44

Introduction

Le Chantier de l'économie sociale est heureux de pouvoir contribuer au débat sur la fiscalité québécoise. Avant de présenter notre vision des enjeux, nous tenons tout d'abord à présenter notre organisation.

Le Chantier de l'économie sociale est une organisation autonome ayant pour principaux mandats la promotion et le développement de l'économie sociale au Québec. Corporation à but non lucratif, le Chantier regroupe des entreprises et des organisations d'économie sociale œuvrant dans de multiples secteurs d'activités (loisir et tourisme, environnement, agro-alimentaire, services de proximité, communications, loisir, habitation, enfance et famille, formation, financement, culture, etc.), de même que des représentants des grands mouvements sociaux et des acteurs du développement local et régional provenant de toutes les régions du Québec.

Par ses structures de gouvernance, le Chantier concerte un ensemble de réseaux : des réseaux d'entreprises d'économie sociale (coopératives et sans but lucratif), des réseaux régionaux de promotion et de développement de l'économie sociale, des acteurs de soutien au développement de l'économie sociale et des mouvements sociaux, incluant les mouvements communautaire, syndical et féministe. Le Chantier de l'économie sociale réunit une vaste coalition de réseaux et d'organisations qui adhèrent à sa mission et qui travaillent activement à son développement. Ces réseaux et ces organisations ainsi que d'autres partenaires composent son conseil d'administration (Voir Annexe 1) et son membership. Un représentant de l'Assemblée des Premières Nations y siège depuis 2007. Un représentant du comité jeunesse, qui regroupe un ensemble de réseaux et organisations jeunesse, complète le CA et illustre par sa présence l'engouement des jeunes Québécois et Québécoises pour cette forme d'entrepreneuriat porteuse de valeurs de solidarité et de démocratie.

Au cours des années, en collaboration avec de nombreux partenaires, le Chantier de l'économie sociale a mis en place divers outils afin de répondre aux besoins des entreprises collectives dans une diversité de domaines : développement de la main-d'œuvre, accès au capital, recherche et développement et accès aux marchés. Ainsi, le Chantier a été à l'origine de la création du Réseau d'investissement social du Québec (1997), du Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'économie sociale et de l'action communautaire (1998), de l'Alliance de recherche Universités-Communautés en économie sociale (2001-2011), de la Fiducie du Chantier de l'économie sociale (2007), de Commerce Solidaire (2012) et de l'organisme de liaison et de transfert Territoires innovants en économie sociale et solidaire - TIESS (2013).

Le Chantier de l'économie sociale a toujours considéré le développement de l'économie sociale comme une stratégie à privilégier pour répondre aux besoins des collectivités à travers le Québec. Rappelons que l'économie sociale n'est pas seulement une façon d'aider les gens : il s'agit d'une autre façon d'entreprendre et de développer, à partir des besoins, des aspirations et des ressources des communautés. Les entreprises d'économie sociale se distinguent d'ailleurs par leur fort enracinement sur les territoires. Pour ces raisons, le Chantier s'est fortement appuyé sur des partenariats et des approches territoriales. Ainsi, le Chantier entretient des liens privilégiés avec les Pôles régionaux d'économie sociale qui sont présents sur l'ensemble du territoire québécois. Ces 22 pôles régionaux forment un collège électoral au sein du conseil d'administration du Chantier et y élisent cinq représentants. Le Chantier anime ce collège qui permet de mettre en commun l'expertise particulière développée par chacune des régions en fonction de ses réalités particulières liées au déploiement de l'économie sociale sur son territoire.

Depuis sa fondation en 1996, le Chantier de l'économie sociale a été à l'origine de nombreuses innovations dans les domaines de la création d'emplois, de la finance et de l'investissement, du

développement des entreprises collectives, du développement régional et de la réponse aux besoins sociaux et culturels des collectivités locales. Les impacts positifs de cet entrepreneuriat collectif ne sont plus à prouver. De nombreux partenaires stratégiques reconnaissent l'importance de cette forme d'entreprise pour la santé socio-économique de leurs milieux. Dans cette perspective, le Chantier collabore activement avec l'Union des municipalités du Québec (UMQ), la Fédération québécoise des municipalités (FQM), la Ville de Montréal et de nombreuses autres municipalités, des Centres locaux de développement (CLD), Investissement Québec, le Fonds de solidarité FTQ, Fondation et bien d'autres afin de renforcer ce mouvement d'entrepreneuriat collectif.

Le Chantier de l'économie sociale n'est pas un lieu d'expertise dans le domaine de la fiscalité; cependant, par son travail et ses liens avec un ensemble d'intervenants en développement économique et régional, il est en mesure d'identifier des enjeux fiscaux qui ont un impact positif ou négatif sur le développement de nos entreprises et nos territoires. Afin de refléter le plus fidèlement possible les préoccupations et les points de vue de nos membres, nous avons choisi de présenter un document débutant par un sommaire de nos propositions et suivi de commentaires généraux sur les enjeux de croissance et de développement, sur l'économie sociale et sur la Loi sur l'économie sociale adoptée en octobre dernier et, finalement, des propositions en vue de favoriser une fiscalité en soutien à une croissance inclusive.

SOMMAIRE DES PROPOSITIONS

Assurer un équilibre entre le soutien à la demande et la structuration de l'offre de services en réponse aux besoins de l'ensemble des collectivités québécoises

PROPOSITIONS

1. Assurer par des mesures fiscales et autres une offre de service en aide à domicile et aux familles sur tout le territoire québécois par le biais d'entreprises d'économie sociale
 - Établir des barèmes de contribution des usagers qui ne restreignent pas l'accessibilité aux services et qui tiennent compte de leur capacité à payer.
 - Assurer que le niveau d'allocation pour les entreprises en aide à domicile permette de rehausser les conditions salariales du personnel des EESAD et reflète les coûts réels du service.
 - Maintenir un crédit d'impôt ou un programme similaire au PEFSAD pour les personnes âgées de plus de 65 ans et pour toutes personnes ayant des besoins liés à une perte légère ou temporaire d'autonomie pour des services d'aide à domicile.

2. Maintenir l'universalité de l'accès aux services de garde et assurer un soutien à la consolidation et au développement du réseau des Centres de la petite enfance au Québec

Renforcer la contribution des entreprises d'économie sociale à une croissance inclusive par un accès équitable aux mesures fiscales de soutien aux entreprises

PROPOSITION

3. Assurer l'ouverture des mesures fiscales de soutien aux entreprises aux entreprises d'économie sociale à la suite d'une révision systématique, en collaboration avec les interlocuteurs privilégiés du gouvernement dans la matière : le Chantier de l'économie sociale et le Conseil québécois de la coopération et de la mutualité

Renforcer la contribution des entreprises d'économie sociale au développement de toutes les régions du Québec par la poursuite de mesures fiscales en faveur du capital de développement

PROPOSITIONS

4. Maintenir les mesures fiscales pour le Fonds de solidarité FTQ, Fondation et Conseil régional et coopératif Desjardins afin de stimuler l'investissement dans le développement des collectivités
5. Maintenir et améliorer le Régime d'épargne coopératif afin de favoriser la création et le maintien de l'emploi

Ouvrir la voie à de nouvelles façons de mobiliser des capitaux privés à des fins sociales

PROPOSITIONS

6. Constituer un groupe de travail avec le ministère des Finances, le Chantier de l'économie sociale et CAP Finance afin d'identifier les pistes les plus porteuses

(mesures fiscales et cadre réglementaire) pour accélérer l'investissement privé dans les entreprises d'économie sociale

7. Mandater l'Autorité des marchés financiers pour établir un cadre réglementaire permettant le « crowdfunding » pour l'investissement privé dans les entreprises d'économie sociale

Préserver des emplois existants par une mesure fiscale favorisant la reprise dans la PME par les employés

PROPOSITION

8. Mettre en place une mesure fiscale incitant les propriétaires de PME à vendre à leurs travailleurs comme piste de solution à la relève

Favoriser l'innovation sociale par la fiscalité

PROPOSITION

9. Ouvrir les crédits d'impôt remboursables en recherche et développement aux entreprises collectives pour des innovations et notamment pour des innovations sociales porteuses

POUR UNE CROISSANCE INCLUSIVE

Il y a quelques mois, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a publié un nouveau rapport appelant les pouvoirs publics à adopter des politiques en faveur d'une croissance inclusive en réduisant les inégalités et en améliorant le bien-être.

Le rapport, intitulé «Rendre la croissance plus inclusive pour améliorer le bien-être et renforcer l'économie»⁶, fournit des données concrètes sur les impacts des inégalités. Il indique que les bénéfices de la croissance ont été captés de façon disproportionnée par les plus hauts revenus et offre aux pouvoirs publics la possibilité d'évaluer les effets variables des mesures qu'ils adoptent sur différentes catégories sociales.

Le rapport souligne que les inégalités sont néfastes pour les économies. Angel Gurría, secrétaire général de l'OCDE, souligne qu'il ne suffit pas de mettre en œuvre des politiques de croissance, mais qu'il faut aussi veiller à ce que les effets positifs de la croissance soient partagés pour tous. Selon les auteurs de ce rapport, les politiques économiques et sociales doivent être conçues de manière à

⁶ *All on Board: Making Inclusive Growth Happen*, OCDE, Mai 2014 (Version anglaise)
<http://www.oecd.org/inclusive-growth/All-on-Board-Making-Inclusive-Growth-Happen.pdf>

favoriser à la fois l'équité et la croissance, en visant notamment l'amélioration de l'accès à l'enseignement, à des services de santé et à des infrastructures publiques de qualité.

Ce constat de l'OCDE, qui vient confirmer les résultats d'études précédentes réalisées par la même organisation, démontre l'importance d'innover dans les approches de développement pour assurer une croissance inclusive.

Ce virage vers une croissance inclusive et intelligente ("*inclusive smart growth*"), allant au-delà d'une simple croissance du PIB, est au cœur de la vision de l'Europe 2020 portée par la Commission européenne. La volonté du premier ministre, monsieur Philippe Couillard, de relever les défis structurels présents au sein de l'économie québécoise pourrait sans doute trouver inspiration dans cette orientation européenne, c'est-à-dire vers une économie inclusive assurant des emplois durables, une meilleure productivité et une plus grande cohésion sociale.

Sans être à l'abri des écarts grandissants entre riches et pauvres, le Québec est parmi les endroits les moins touchés par ce phénomène. Plusieurs facteurs jouent en sa faveur, dont la diversité de sa base économique, non seulement sur le plan sectoriel mais également sur le plan des formes d'entreprises. Henry Mintzberg, professeur et chercheur à la Faculté de gestion de l'Université McGill et expert reconnu internationalement dans le domaine l'a bien souligné : « *Le Québec possède une des économies les plus saines en Amérique du Nord, notamment parce qu'il a su préserver l'équilibre entre les secteurs publics, privés et communautaires [...] Cela dit, le Québec doit faire face à d'énormes défis, notamment en raison de la globalisation de l'économie et de la stagnation de sa démographie. La pire réponse à ces défis serait de copier nos voisins du Sud pour demeurer compétitifs et plus productifs. La meilleure compétition consiste à ne pas entrer en compétition mais plutôt de miser sur ce qui nous distingue, sur nos forces...* ».

Ainsi, nous croyons que la fiscalité québécoise doit s'appuyer en premier lieu non pas sur une simple vision de croissance économique, mais sur une vision et une volonté de stimuler une croissance inclusive. Cette approche doit trouver son reflet dans le cadre fiscal, en favorisant des comportements orientés vers une croissance au bénéfice de tous. Les entreprises d'économie sociale se situent au cœur de cette croissance inclusive et, par le fait même, doivent pouvoir bénéficier d'un environnement fiscal qui leur permet d'atteindre leur plein potentiel autant sur le plan économique que social et environnemental.

La contribution de l'économie sociale à une croissance inclusive

Si l'économie sociale est une composante essentielle de la structure socio-économique du Québec depuis plus de 100 ans (Alphonse Desjardins faisait partie de la Société d'économie sociale de Montréal en 1900!), aujourd'hui, plus que jamais, cette forme d'économie reposant sur des entreprises collectives doit continuer d'être reconnue mais, surtout, doit être soutenue tout comme les entreprises à capital-actions. En effet, les entreprises collectives contribuent elles aussi à la création de la richesse et, en plus, en assurent une meilleure distribution. Qu'il s'agisse des milliers de petites entreprises présentes dans une variété de secteurs économiques ou des grandes coopératives comme le Mouvement Desjardins ou la Coopérative fédérée, les entreprises collectives jouent un rôle primordial dans le développement du Québec.

Au cours des deux dernières décennies, grâce à un partenariat gagnant entre les acteurs de l'économie sociale et l'État québécois, l'entrepreneuriat collectif a connu un nouvel essor et a fait ses preuves en matière de création d'emplois et de nouvelles activités économiques, de bénéfices pour l'État et en

ce qui a trait à la solidité et à la pérennité de ces entreprises. Rappelons quelques faits saillants à cet effet:

Une part significative du PIB

Sans statistiques officielles complètes, il est difficile de dire avec précision l'importance des entreprises collectives au Québec. Cependant, sur la base de quelques statistiques officielles et d'autres plutôt «maison», on évalue qu'il existe environ 7 000 entreprises représentant 8% du PIB québécois. Ces chiffres correspondent à des statistiques similaires en Europe. Au Canada, une étude de Statistique Canada réalisée au début des années 2000 a démontré que plus d'un million de Canadiens travaillent dans des entreprises et des organisations sans but lucratif. Les données de la Direction des coopératives nous indiquent qu'il y a 3 300 coopératives au Québec, dont 2 800 non financières, regroupant 8,8 millions de consommateurs, de travailleurs et de producteurs.

Des investissements fiables dans des entreprises durables

Investissement Québec (IQ) soutient des entreprises d'économie sociale par divers produits financiers (garantie de prêt, prêts de capitalisation) depuis de nombreuses années. L'expérience est concluante: le portfolio de l'économie sociale, sous la vice-présidence coopérative et autres entreprises d'économie sociale, est celui qui a le taux de perte le plus bas à IQ.

Ces mêmes données se confirment avec un examen du portfolio du Réseau d'investissement social du Québec (RISQ), un fonds dédié exclusivement aux entreprises d'économie sociale. Après 17 ans d'investissements dans le démarrage, la consolidation et l'expansion de plus de 400 petites coopératives et entreprises sans but lucratif, son taux de perte se situe à environ 12%, ce qui se compare très favorablement à des portfolios similaires constitués d'entreprises privées classiques.

Des investissements rentables pour les pouvoirs publics

Au cours des dernières années, plusieurs études ont démontré la rentabilité financière des investissements en économie sociale. **Parmi ces études, dans le domaine des services de soutien à domicile, une étude économique récente (mai 2013) démontre l'ampleur des avantages financiers et humains à soutenir financièrement les entreprises d'économie sociale en aide à domicile (EÉSAD). Ainsi, pour chaque dollar investi par le gouvernement dans les EÉSAD, l'économie du Québec bénéficie d'un impact net de 5,27\$⁷.** Rappelons qu'il existe une centaine d'EÉSAD qui emploient **6 700 personnes et offrent des services à 84 000 bénéficiaires sur tout le territoire du Québec, dont 70% ont 65 ans et plus.** Ces services permettent de garder les personnes âgées ou en perte d'autonomie le plus longtemps possible à la maison et enlève une pression importante sur le milieu institutionnel.

Dans le domaine des emplois pour les personnes handicapées, la mise à jour de deux études de Pierre Fortin parue en 2013⁸ a démontré que l'investissement public dans 50 entreprises adaptées opérant dans des domaines aussi variés que l'emballage et la manutention, la récupération de matières résiduelles, l'imprimerie, les fournitures de bureau et de l'entretien, et offrant de l'emploi à plus de 5 000 personnes dont 3 800 personnes handicapées, ont des retombées positives sur les finances publiques. En 2012, elles ont réalisé des ventes de près de 130 M\$, versé près de 120 M\$ en salaires et investi plus de 11 M\$. De plus, bien qu'elles aient bénéficié de subventions à hauteur de 74,7 M\$, ces entreprises retournent plus que cette somme de façon directe ou indirecte aux

⁷ *Évaluation de la contribution économique des entreprises d'économie sociale en aide domestique(EÉSAD)*, Pierre Emmanuel Paradis, mai 2013.

⁸ *Les avantages économiques et sociaux des entreprises adaptées pour le Québec*, Pierre Fortin, UQAM et Groupe d'analyse Marc Van Audenrode, Université de Sherbrooke et Groupe d'analyse Pierre Emmanuel Paradis, AppEco analyse stratégique, Septembre 2013.

gouvernements fédéral et provincial que ce soit en économies d'aide sociale ainsi qu'en taxes et impôts qui n'auraient pas été générés autrement.

Une étude réalisée en 2011⁹ portant sur les 54 entreprises d'insertion dont la mission consiste à intégrer sur le marché du travail des personnes en difficulté en leur permettant d'acquérir une formation et une expérience de travail rémunérée démontrent que sur une période de vingt et un (21) ans, l'ensemble des gains nets pour le gouvernement du Québec approche 32,2 M\$. Pour sa part, les gains du gouvernement fédéral totalisent 28 M\$. Il ne faut d'ailleurs que 29 mois pour que les deux paliers de gouvernement récupèrent leurs mises de fonds. De plus, ces données ne tiennent pas compte des gains intangibles sur le plan social liés aux activités de ces entreprises comme l'accroissement de l'estime de soi des personnes qui s'engagent dans un parcours d'insertion menant à leur participation accrue à différentes sphères de la vie en société.

Une étude de Pierre Fortin en 2012¹⁰ portant sur les impacts du financement du programme des services de garde à tarif réduit au Québec, dont la majorité sont des entreprises collectives à statut sans but lucratif, démontre une augmentation du PIB induite par le programme d'environ 5,1 G\$, qui s'explique en grande partie par l'accroissement significatif du nombre de mères au travail (69 700), d'heures de travail et la productivité des mères d'enfants de 0 à 5 ans et de plus de 6 ans.

Des entreprises essentielles pour le développement de toutes les régions

Lors du Forum Économie sociale et municipalités qui a eu lieu le 29 avril dernier, les présidents de l'UMQ et de la FQM, les maires de Montréal, Longueuil, Gatineau, Shawinigan et plusieurs autres municipalités ont souligné l'importance des entreprises d'économie sociale pour la santé socio-économique de leurs milieux respectifs. De nombreuses raisons motivent cet engagement municipal en faveur de l'économie sociale, notamment, le fait que ces entreprises sont enracinées dans les territoires, répondent d'une manière souple et efficace aux besoins des collectivités et réussissent à combler un ensemble de besoins là où les pouvoirs publics ou l'entreprise privée classique ne réussissent pas à répondre de manière adéquate.

Pour une fiscalité qui favorise l'investissement privé et public en faveur de la création d'emplois et de l'épanouissement des territoires sur une base durable

Le Chantier de l'économie sociale accueille avec beaucoup d'optimisme l'approche préconisée par le premier ministre depuis son élection en avril, à savoir qu'il faut miser, entre autres, sur des investissements en infrastructures et réfléchir ensemble aux enjeux structurels. Le Chantier de l'économie sociale a toujours orienté son approche vers la recherche de nouvelles façons de faire afin de répondre aux besoins collectifs, que ce soit sur le plan économique, social, culturel ou environnemental d'une manière efficace et efficiente.

⁹ *Étude d'impacts socio-économiques des entreprises d'insertion du Québec*, Martin Comeau, Consultations Libera Mutatio, Février 2011.

¹⁰ *L'impact des services de garde à contribution réduite du Québec sur le taux d'activité féminin, le revenu intérieur et les budgets gouvernementaux*, Pierre Fortin, Luc Godbout et Suzie St-Cerny, Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques, Université de Sherbrooke, Avril 2012.

Au cours des années, les investissements réalisés dans les entreprises collectives, autant de la part des pouvoirs publics que des investisseurs privés, ont donné des résultats percutants sur le plan économique et social, comme en témoignent les données disponibles à la section précédente de ce mémoire. Dans les faits, ce sont souvent des investissements publics qui permettent de stimuler l'investissement privé, autant auprès de l'entreprise privée classique que l'entreprise privée collective (l'entreprise d'économie sociale). Ainsi, le Chantier tient à préciser que, tout en souscrivant à la nécessité de stimuler l'investissement dans les entreprises traditionnelles, il faut également maintenir l'investissement public et soutenir l'investissement privé dans les entreprises collectives.

Dans le contexte de la globalisation des marchés, nous sommes convaincus qu'il est plus important que jamais de renforcer les outils collectifs et le contrôle collectif de notre économie. Il s'agit de la meilleure façon de s'assurer que les retombées positives de notre propre développement puissent être réinvesties ici et contribuer au bien-être collectif.

Nous soutenons qu'il est essentiel d'assurer la présence de conditions favorables au déploiement d'initiatives de développement contrôlées collectivement soit par le gouvernement, par les municipalités, par les entreprises collectives ou à travers des partenariats public-entreprises collectives (partenariats public-collectivité). Il s'agit de la seule façon de s'assurer que, dans le processus même de la création de la richesse, on puisse aussi favoriser la distribution de cette richesse plutôt qu'une accumulation toujours plus grande entre les mains d'une minorité. Les investissements publics doivent viser, en premier lieu, à stimuler une croissance inclusive à laquelle les entreprises d'économie sociale peuvent contribuer grandement.

Ainsi, pour prendre l'exemple de **l'exploitation des ressources naturelles**, qu'il s'agisse d'énergie éolienne ou de l'industrie forestière, et même quand il s'agit d'initiatives à forte capitalisation, nous croyons qu'il est primordial d'assurer une participation active d'acteurs économiques et financiers qui ont véritablement à cœur le bien commun et qui sont les mieux placés pour accroître les retombées positives collectives, notamment pour les populations des territoires où se trouvent ces ressources. Cette affirmation n'est pas gratuite; elle s'appuie sur les travaux de l'économiste américaine Elinor Ostrom, travaux qui lui ont mérité le Prix Nobel d'économie en 2009. Par ses études, elle a démontré que la façon la plus efficace et efficiente d'exploiter les ressources naturelles n'est pas de recourir au secteur privé à but lucratif ni d'ailleurs aux grandes structures publiques. C'est par le biais des organisations démocratiques d'usagers et de citoyens que les meilleurs résultats sont obtenus.

La prise de conscience des coûts environnementaux, économiques et sociaux, la volonté de faire place à différents usages du sol et du sous-sol, la volonté de plusieurs collectivités de contrôler leur développement et de ne pas se faire imposer des choix sans débat, la volonté d'augmenter les retombées - notamment par la 2^e et 3^e transformation - de l'activité économique liées aux ressources naturelles, ont progressivement transformé la compréhension et les attentes de la société québécoise face à l'utilisation de nos richesses naturelles.

Entre le tout aux multinationales et le tout à l'État, existe-t-il d'autres façons de faire, d'autres façons d'utiliser nos richesses naturelles, au profit de l'ensemble de la société québécoise ? Comment intégrer, dans les décisions collectives, l'apport des populations des différents territoires, l'intérêt des multiples usagers, l'expérience acquise ailleurs ? Comment, à partir de ces considérations, augmenter la valeur ajoutée et réduire les dégâts environnementaux et sociaux ? Les façons de faire issues de l'économie sociale peuvent ici être d'un grand apport. Il existe déjà un grand nombre d'initiatives dans des domaines divers (forêts de proximité, loisir et tourisme associatifs, production d'énergie à partir de biomasse forestière et agricole, transformation des produits forestiers non ligneux, etc.) porteuses d'enseignement pour l'avenir.

Ainsi, nous croyons que les municipalités doivent avoir une responsabilité et une capacité d'action accrue dans les décisions touchant l'exploitation des ressources naturelles sur leur territoire. Le rôle de la Caisse de dépôt, des fonds de travailleurs ou d'autres fonds locaux et régionaux doit être priorisé de la même manière qu'il est nécessaire de lier toute exploitation de ressources naturelles à des obligations de deuxième et troisième transformation au Québec.

Finalement, le Chantier de l'économie sociale est grandement préoccupé par toutes les questions liées à l'occupation du territoire et au développement des régions. Précisons que nous marquons une distinction importante entre le développement et la croissance. Nous soutenons que l'épanouissement des régions du Québec ne peut pas se réaliser sur la base de vieilles logiques économiques par lesquelles la chasse aux investisseurs extérieurs est priorisée au détriment du contrôle local et de la protection des écosystèmes. Historiquement, les entreprises collectives ont joué un rôle majeur dans le développement des régions. L'exemple des coopératives agricoles est sans doute le plus connu. Mais, au cours des dernières décennies, c'est aussi une panoplie de nouvelles entreprises dans des domaines très variés qui se sont développées (forêt, culture, loisir, services de proximité, production manufacturière, circuits courts en agroalimentaire, etc.), répondant ainsi à la fois à la nécessité de créer de l'emploi et aux besoins sociaux et culturels des milieux. Favoriser le développement des territoires peut quelquefois impliquer de ne pas rechercher l'intégration dans l'économie mondiale et l'exportation à tout prix, mais plutôt chercher à stimuler parfois des circuits économiques courts qui favorisent la production locale et la satisfaction de besoins locaux.

Ainsi, nous sommes convaincus qu'il est important de renforcer le soutien au développement de l'entrepreneuriat collectif de même que la création et à la consolidation des entreprises d'économie sociale afin de soutenir l'épanouissement de toutes les régions du Québec.

Attention aux impacts néfastes des mesures d'austérité

Le Chantier de l'économie sociale, tout en reconnaissant l'importance d'une saine gestion des finances publiques, considère qu'il est essentiel d'identifier des solutions structurantes à long terme et de ne pas se précipiter dans des mesures d'austérité qui finissent par avoir des impacts négatifs sur la croissance économique et sur le développement durable. Comme le souligne le rapport Godbout-Montmarquette, le Fonds monétaire international (FMI) a émis un avertissement aux pays avancés et émergents leur indiquant de ne pas trop baisser le stock de capital public afin d'éviter des effets néfastes sur la croissance et la prospérité économique. Plusieurs autres instances et experts internationaux soulignent que des mesures d'austérité trop sévères ont déjà eu des effets nuisibles sur des économies nationales. Il serait malheureux que le Québec tombe dans ce piège et coupe sans bien évaluer les effets à long terme et les risques d'accroissement des écarts riches/pauvres que les décisions budgétaires pourraient entraîner. Les choix budgétaires et de coupures doivent aussi se faire en distinguant bien les dépenses courantes des investissements à court, moyen et long terme.

Ainsi, nous réitérons que la volonté d'éliminer le déficit dès 2015-2016 et de maximiser le remboursement de la dette doit être relativisée. Par exemple, est-il judicieux de verser plus d'un milliard par an au fonds des générations alors que le solde budgétaire n'est pas équilibré ? Ceci équivaut à emprunter pour rembourser une dette. Il nous semble que l'on devrait attendre avant de recommencer à verser des sommes à ce fonds¹¹ et ne pas compromettre une croissance que l'on dit, par ailleurs, vouloir favoriser.

¹¹ *Rapport d'experts sur l'état des finances publiques du Québec*, Luc Godbout et Claude Montmarquette, Avril 2014, page 15.

Bien que des finances publiques saines soient d'une importance capitale, de plus en plus d'économistes, tant au Québec qu'ailleurs, pondèrent cet enjeu et reconnaissent qu'il est normal pour un État d'utiliser l'endettement comme levier de développement. Ils rappellent que le poids du déficit québécois par rapport à son économie est l'un des moins élevés des pays industrialisés. Ils contestent les échéanciers trop courts pour retrouver l'équilibre budgétaire et déplorent la tendance à limiter notre legs aux générations futures à la seule réduction du déficit plutôt que d'assurer l'héritage de services publics de qualité et de programmes sociaux qui permettent l'équité non seulement intergénérationnel mais aussi entre toutes les couches de la société québécoise. Même le FMI et l'OCDE ont émis des avertissements en ce sens au cours des dernières années. Partout où elles ont été appliquées, les mesures de compressions budgétaires drastiques ont eu des résultats inverses à ce qui était visé, accentuant la spirale de la récession et du déficit budgétaire consécutif aux moindres rentrées fiscales.

Récemment, le FMI a prévenu que les inégalités sont devenues un obstacle à la croissance économique au niveau mondial et dans les pays. Cette mise en garde s'applique également au Québec car si nous voulons stimuler l'économie et attirer des investissements, les acteurs économiques ont des attentes qu'on ne peut ignorer. Soulignons, entre autres, que les conditions propices pour augmenter l'investissement dans l'économie réelle ne se réaliseront pas dans un environnement d'instabilité sociale. De plus, les conséquences de ne pas considérer les effets multiplicateurs de plusieurs politiques et programmes étatiques – ceux soutenant les garderies, les entreprises d'insertion et adaptées, l'aide à domicile aux personnes âgées, pour ne nommer que ceux-ci – auront des effets négatifs majeurs non seulement sur le plan fiscal, comme le démontrent les données exposées à la section précédente de ce mémoire, mais aussi sur le plan des services à la population. Ces secteurs d'activité répondent aux besoins sociaux et au bien-être de la société en créant des nombreux emplois directs et indirects, contribuant ainsi à l'essor de l'économie québécoise et, par le fait même à l'accroissement des recettes du gouvernement. À cet effet, nous saluons l'engagement du premier ministre à bien analyser les défis économiques dans une perspective structurelle qui va aller au-delà d'un simple cloisonnement de ces activités dans une panoplie de programmes et à reconnaître plutôt leur impact socio-économique d'ensemble.

C'est en période de ralentissement économique que la société québécoise a le plus besoin du soutien de l'État. Le soutien à l'économie sociale, le développement territorial, le maintien des services publics, l'appui à une politique économique structurante à long terme doivent pouvoir compter sur le financement public, soit directement ou par le biais d'une fiscalité favorable.

Nous ne croyons donc pas que le gouvernement doive accélérer le remboursement de sa dette. L'urgence est ailleurs. La véritable dette que nous risquons de laisser aux générations futures est un déficit d'éducation et de formation, un déficit d'infrastructures, des territoires dévitalisés, etc.

Une fiscalité qui tient compte de la Loi sur l'économie sociale

En octobre 2013, l'Assemblée nationale du Québec a adopté à l'unanimité la loi 28, loi-cadre sur l'économie sociale. Le chef de l'opposition de l'époque, monsieur Philippe Couillard ainsi que la critique de l'opposition en matière d'économie sociale, madame Kathleen Weil, ont exprimé leur appui sans équivoque à cette nouvelle législation qui, à l'instar de la Commission européenne et des pays comme l'Espagne, le Portugal, la Grèce et la France, reconnaît l'apport important de l'entrepreneuriat collectif et social au développement des économies industrialisées.

Cette Loi sur l'économie sociale représente un pas important dans la reconnaissance de l'action citoyenne au cœur de l'économie. Par les responsabilités qu'elle impose au gouvernement en matière de promotion et de soutien à l'économie sociale, elle est porteuse d'espoir. Mais, si les principes de la

loi sont encourageants, ce sont les actions concrètes qui en découleront qui seront le véritable test de sa portée et de son efficacité. Le Plan d'action gouvernemental, qui devait être déposé pour le 1^{er} avril 2014 et qui est en préparation au MEIE, sera la pièce maîtresse de l'action gouvernementale en matière d'économie sociale. Les acteurs de l'économie sociale, partout au Québec, attendent des actions qui traduiront cette volonté contenue dans la Loi 28 en mesures concrètes afin de permettre à l'ensemble des régions du Québec de s'appuyer davantage sur l'entrepreneuriat collectif pour leur développement futur. De plus, puisque la Loi sur l'économie sociale reconnaît la contribution historique des entreprises d'économie sociale au développement social et économique du Québec, il importe que l'action gouvernementale en la matière ne se limite pas à soutenir le développement des entreprises mais prévoit également des moyens pour assurer la consolidation des entreprises existantes, notamment dans certains secteurs où ces entreprises jouent un rôle de premier plan (santé et services sociaux, matières résiduelles, etc.).

DES PROPOSITIONS PORTEUSES POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE QUÉBÉCOIS

Assurer un équilibre entre le soutien à la demande et la structuration de l'offre de services en réponse aux besoins de l'ensemble des collectivités québécoises

L'État québécois a la responsabilité d'assurer des services de base dans le domaine de l'éducation et de la santé, de protéger l'environnement et d'assurer, dans la mesure du possible, une meilleure qualité de vie à ses citoyens. Pour y arriver, il a recours à diverses stratégies qui comprennent le financement et l'organisation de services publics directs, des partenariats avec le secteur privé, avec les entreprises d'économie sociale, avec les organismes communautaires et avec une diversité d'institutions.

Le Chantier de l'économie sociale reconnaît l'importance du rôle de chacun de ces acteurs dans la réponse aux besoins de la population québécoise. Cependant, nous souhaitons rappeler à quel point il est important de choisir le bon véhicule pour atteindre les meilleurs résultats. Malheureusement, dans les dernières années, le gouvernement a préconisé une approche fiscale qui soutient l'émergence ou la solvabilisation de la demande de services plutôt que le soutien à une structuration de l'offre, que ce soit une offre publique, privée ou collective. Ainsi, des mesures fiscales s'adressant aux individus sont utilisées de plus en plus souvent, en prenant pour acquis que le soutien de la demande entraînera la structuration d'une offre venant du secteur privé à but lucratif et, parfois, des entreprises collectives.

Malheureusement, cette stratégie a pour conséquence de créer des vides importants dans l'offre de services ou, au mieux, une offre à deux ou trois vitesses. Dans les faits, à partir du moment où on ne se soucie pas de soutenir un offre structurée dans les domaines tels que les services à domicile pour personnes âgées, les services de garde ou d'autres services de proximité, on assiste au même phénomène : les marchés lucratifs sont rapidement desservis par des entreprises privées dans les zones urbaines plus favorisées alors que les quartiers défavorisés, les régions rurales et les centres

péri-urbains moins denses se retrouvent sans services ou avec des services de piètre qualité dû à la capacité limitée des usagers à payer.

Pour cette raison, le choix de soutenir conjointement la demande et une structuration d'offre de services aussi essentiels que l'aide à domicile et les services de garde a été la voie privilégiée durant les dernières décennies et avec des résultats positifs clairement démontrés sur les finances publiques.

À titre d'exemple, en 1996, le Chantier de l'économie sociale a mis de l'avant une approche innovante pour répondre aux besoins d'une population vieillissante. En s'appuyant sur la capacité des collectivités locales à se mobiliser pour offrir des services de proximité en aide à domicile, le Chantier avait négocié la mise en place du Programme d'exonération financière pour les services d'aide domestique (PEFSAD). Les objectifs étaient triples : 1) répondre aux besoins des personnes âgées qui souhaitent rester à la maison plutôt que d'être « placés » en résidences mais qui ont besoin de services accessibles pour le faire 2) créer de l'emploi, notamment pour les personnes peu qualifiées 3) contrer le travail au noir dans le domaine de l'aide domestique.

Les résultats de cette initiative ont été positifs sur toute la ligne. Aujourd'hui, tel que mentionné précédemment et démontré dans une étude d'impacts économiques récentes, la centaine d'entreprises d'économie sociale en aide à domicile (EÉSAD), en plus d'employer 6 700 personnes et offrir des services à 84 000 bénéficiaires sur tout le territoire du Québec, génère des avantages financiers non négligeables : pour chaque dollar investi par le gouvernement dans les EÉSAD, l'économie du Québec bénéficie d'un impact net de 5,27\$. Par contre, des lacunes importantes persistent, notamment en ce qui concerne les conditions de travail. Les paramètres financiers doivent donc être adaptés pour aider au recrutement et à la rétention de la main-d'œuvre, d'autant plus que ces entreprises seront appelées à jouer un plus grand rôle dans le maintien à domicile.

Dans le cas des Centres de la petite enfance, l'accès universel aux services de garde de qualité partout sur le territoire a eu des impacts majeurs sur l'économie québécoise, notamment par l'augmentation de la participation des jeunes mères de famille au marché du travail. Rappelons que les services de garde font partie de notre système d'éducation et que les investissements dans ce réseau sont plus importants que jamais devant les enjeux sociétaux que sont le vieillissement de la population et les exigences d'une main-d'œuvre de plus en plus qualifiée sur le marché de l'emploi. L'importance de la période de la petite enfance dans le développement des enfants et la réussite scolaire ne fait plus de doute. Notre système de services de garde, qui fait figure de modèle pour le reste du Canada et ailleurs dans le monde, est plus qu'un simple service de garde. Y investir constitue des investissements dans l'avenir de notre économie et de notre société. Sans un accès universel et un soutien à une structuration de l'offre de services de garde, les variations inévitables dans la qualité et l'accessibilité de ces services freinera le choix de beaucoup de femmes avec des enfants en bas âge de retourner sur le marché du travail. Ainsi, la proposition présentement sur la table d'abolir le concept d'universalité dans les services de garde aura sans aucun doute des effets négatifs pour un ensemble de quartiers et de régions du Québec.

En éliminant le principe d'universalité dans le soutien aux services de garde, on prive la société québécoise d'un puissant levier pour l'avenir. Sans la capacité pour les familles de classe moyenne de payer plus ou en absence d'une masse critique de population dans certaines régions, il faut s'attendre à ce qu'il y ait un recul, tôt ou tard, dans l'offre de services de garde. Un retour à la situation d'avant la politique familiale implantée en 1997, à savoir un système à deux vitesses avec des services de qualité dans des milieux plus aisés et le retour au travail au noir, à un offre de service de moindre qualité et le retrait de femmes avec des enfants en bas âge du marché du travail au sein de la classe moyenne.

Pour assurer le développement de tous les territoires du Québec, il est essentiel de maintenir un régime fiscal et un cadre budgétaire qui reconnaît l'importance de soutenir une offre de services structurés, que ce soit le maintien des services publics, des partenariats avec des acteurs non gouvernementaux ou des partenariats public-collectivités à travers l'économie sociale.

PROPOSITIONS

- 1. Assurer par des mesures fiscales et autres une offre de service en aide à domicile et aux familles sur tout le territoire québécois par le biais d'entreprises d'économie sociale**
 - **Établir des barèmes de contribution des usagers qui ne restreignent pas l'accessibilité aux services et qui tiennent compte de leur capacité à payer.**
 - **Assurer que le niveau d'allocation pour les entreprises en aide à domicile permette de rehausser les conditions salariales du personnel des EESAD et reflète les coûts réels du service.**
 - **Maintenir un crédit d'impôt ou un programme similaire au PEFSAD pour les personnes âgées de plus de 65 ans et pour toutes personnes ayant des besoins liés à une perte légère ou temporaire d'autonomie pour des services d'aide à domicile.**

- 2. Maintenir l'universalité de l'accès aux services de garde comme mode de financement plutôt que d'utiliser des crédits d'impôt et assurer un soutien à la consolidation et au développement du réseau des Centres de la petite enfance au Québec**

Renforcer la contribution des entreprises d'économie sociale à une croissance inclusive par un accès équitable aux mesures fiscales de soutien aux entreprises

L'adoption de la loi-cadre doit entraîner la pleine reconnaissance de l'économie sociale. Ainsi, les barrières bloquant aux entreprises collectives l'accès à un ensemble de politiques doivent être levées, notamment dans le domaine de la capitalisation, de la formation de la main-d'œuvre, de la recherche et du développement, du développement des infrastructures, etc.

À ce jour, les mesures fiscales ont été au cœur des mesures gouvernementales en soutien au développement économique. Comme le document de consultation le démontre, une panoplie de mesures fiscales, et plus particulièrement des crédits d'impôts, est disponible pour stimuler le développement des entreprises dans une variété de domaines.

Sans se prononcer sur l'ensemble de ces mesures, le Chantier de l'économie sociale tient à souligner qu'il est nécessaire de tenir compte de la réalité des entreprises collectives dans la révision de celles-ci. Nous attirons particulièrement votre attention sur les crédits d'impôt remboursables offerts dans divers domaines et, entre autres, dans la recherche et développement. Ces crédits d'impôts sont offerts aux entreprises, qu'elles paient de l'impôt ou non et équivalent à toute fin pratique à des

subventions. Or, la mission et la structure juridique des entreprises d'économie sociale font en sorte que les rendements générés par les activités économiques sont réinvestis dans la communauté (rendement social) et non pas versés aux propriétaires ou aux actionnaires de l'entreprise. Ce statut sans but lucratif les prive de l'accès à ces soutiens.

Pourtant, les entreprises d'économie sociale paient un ensemble de charges sociales comme tous les autres employeurs et leurs employés paient des impôts. De plus, l'action de ces entreprises permet souvent à l'État québécois d'épargner des montants importants car elles permettent de réduire le chômage, de prendre en charge des besoins sociaux non comblés par d'autres acteurs, d'offrir des alternatives à l'intervention des services publics, d'intégrer au marché de travail des personnes en situation de marginalisation, etc. Le gouvernement du Québec tire des bénéfices économiques et fiscaux indéniables de l'activité de ces entreprises sans but lucratif.

Dans les faits, les entreprises d'économie sociale sans but lucratif ne sont pas les seules à ne pas payer de l'impôt sur les revenus. Le document de consultation sur la fiscalité des sociétés démontrent que plus de la moitié des entreprises québécoises sont dans cette situation. Pourtant, tant le ministère des Finances que celui de de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations ainsi que les différents ministères sectoriels introduisent des règles qui limitent parfois, voire bloquent, l'admissibilité des entreprises collectives de statut coopératif et OBNL à leurs programmes. Par exemple, le cas des crédits d'impôts remboursables déjà évoqués entraîne un impact budgétaire semblable pour l'entreprise qu'elle soit sans but lucratif ou non (remboursement même sans payer d'impôt) et pour l'État. Dans ces cas, comme dans certains autres programmes, il s'agit d'une situation discriminatoire pour les entrepreneurs qui choisissent la voie de l'économie sociale.

Dans certains secteurs où l'économie sociale est en pleine expansion, tels que le tourisme et la gestion des matières résiduelles, il y a urgence d'agir pour soutenir la croissance de ces entreprises. De plus, l'émergence d'un nombre croissant d'entreprises d'économie sociale innovantes dans le secteur manufacturier met en lumière l'inaccessibilité d'un soutien sur le plan de la recherche et du développement.

PROPOSITION

- 3. Assurer l'ouverture des mesures fiscales de soutien aux entreprises aux entreprises d'économie sociale à la suite d'une révision systématique, en collaboration avec les interlocuteurs privilégiés du gouvernement dans la matière : le Chantier de l'économie sociale et le Conseil québécois de la coopération et de la mutualité**

Renforcer la contribution des entreprises d'économie sociale au développement de toutes les régions du Québec par la poursuite de mesures fiscales en faveur du capital de développement

Un accès à du capital de développement sous forme de capital de risque ou d'autres produits financiers est stratégique pour toute entreprise, incluant les entreprises d'économie sociale. Par contre, compte tenu des spécificités de cette forme d'entreprise (propriété collective, actifs inaliénables et présence de missions qui dépassent le simple rendement financier), il a été nécessaire de créer un autre système de financement connu sous le nom de la finance sociale.

Le Québec se positionne parmi les leaders mondiaux dans ce domaine avec un réseau d'acteurs de la finance sociale et une offre de produits financiers divers développée au cours des années par des partenariats entre le Chantier de l'économie sociale, des CLD, des fonds de travailleurs, le secteur privé, le gouvernement du Québec, le gouvernement du Canada et le mouvement coopératif. Néanmoins, des défis demeurent pour que les entreprises d'économie sociale puissent trouver réponse à leurs besoins en capitaux.

Une des clés de voûte de cette réussite est l'existence de mesures fiscales encourageant une épargne dans des fonds de travailleurs : Fonds de solidarité FTQ, Fondation et Capital régional et coopératif Desjardins. Ces fonds sont des sources importantes de capital pour le développement des entreprises collectives et, plus globalement, pour le développement des territoires. Le Portrait 2013 de la finance responsable au Québec ¹² démontre l'importance de ces instruments financiers pour le développement économique de toutes les régions du Québec. Une estimation conservatrice évalue à 11,6 milliards le portefeuille d'investissement dans le capital de développement et la finance sociale dont 1,1 milliard dans les entreprises d'économie sociale au Québec. Les trois fonds fiscalisés (FSTQ, Fondation, CRCD) jouent un rôle important dans ce portefeuille et il est essentiel de maintenir le soutien à ces institutions par le maintien des mesures fiscales existantes.

Le Régime d'investissement coopératif constitue un autre outil essentiel pour le développement de l'économie sociale. Créé en 1985, le RIC favorise la capitalisation des coopératives en accordant, sous certaines conditions, un avantage fiscal lors de l'achat de titres émis par une coopérative. Cette mesure fiscale connaîtra une utilité encore plus grande au cours des prochaines années dans le contexte de la reprise de PME par les employés pour assurer une relève entrepreneuriale au sein des PME québécoises. Nous croyons ainsi qu'il est non seulement nécessaire de maintenir le RIC mais également de le rendre admissible dès la première année d'opération de la coopérative afin de permettre des injections de capitaux au moment clé du démarrage de l'entreprise.

PROPOSITIONS

- 4. Maintenir les mesures fiscales pour le Fonds de solidarité FTQ, Fondation et Conseil régional et coopératif Desjardins afin de stimuler l'investissement dans le développement des collectivités**

- 5. Maintenir et améliorer le Régime d'investissement coopératif (RIC) afin de favoriser la création et le maintien de l'emploi**

Ouvrir la voie à de nouvelles façons de mobiliser des capitaux privés à des fins sociales

Lors de la rencontre du G8 en juin 2013, un Groupe de travail sur l'investissement social a été créé afin d'explorer les stratégies et les politiques publiques nécessaires pour mobiliser des investissements privés dans le but d'accélérer la croissance économique tout en répondant à certains

¹² *Portrait 2013 de la finance responsable au Québec*, CAP Finance, le réseau de la finance solidaire et responsable, l'Institut Karl Polanyi et l'Institut de recherche en économie contemporaine (IRÉC)

des grands enjeux sociaux et environnementaux. La montée de ce concept « d'investissement avec impact » est de plus en plus importante partout sur la planète et le Canada ne fait pas exception.

En septembre 2014, le Comité consultatif national du Canada du Groupe de travail sur l'investissement social du G7 a lancé son rapport à la Bourse de Toronto.¹³ Le Chantier de l'économie sociale a fait partie de ce comité avec un ensemble d'intervenants financiers et autres de toutes les régions du Canada. Le gouvernement du Canada a également fait partie de cette démarche et les recommandations ont été acheminées aux autorités fédérales.

Bien que ce rapport fût destiné en premier lieu au G7 et au gouvernement du Canada, son contenu est fort pertinent pour les gouvernements des provinces. Il montre la voie à de nombreuses innovations fiscales et financières qui permettent d'orienter des investisseurs privés vers des entreprises à rendement social ou environnemental. Le Comité consultatif canadien a cerné deux domaines prioritaires : 1) Éliminer les obstacles législatifs et réglementaires à l'entrepreneuriat social et à l'investissement d'impact dans le secteur caritatif et sans but lucratif, en mettant l'accent sur la loi de l'impôt sur le revenu 2) Encourager l'investissement d'impact par des mesures axées sur le capital « catalyseur ».

Dans ce rapport, plusieurs expériences d'autres provinces canadiennes sont citées et pourraient servir d'inspiration pour continuer à avancer dans la mobilisation de capitaux privés pour des fins sociales.

À titre d'exemple, en Nouvelle-Écosse, les CEDIF sont des fonds de capitaux amassés grâce à la vente d'actions à des membres d'une collectivité donnée. Ces capitaux sont ensuite investis dans la création ou l'expansion d'entreprises locales. Des crédits d'impôt et la possibilité d'enregistrer ces investissements dans les RÉER, ainsi que des allègements réglementaires, encouragent ainsi un investissement de proximité de la part des citoyens.

Une autre approche privilégiée pour plusieurs grands projets en Ontario est celle de la vente d'obligations communautaires directement par les entreprises à statut OBNL. Cette pratique permet également de lever des investissements de proximité et commence à être utilisée au Québec. Sa reconnaissance dans le cadre d'un RÉER pourrait accélérer son utilisation et la capitalisation accrue d'entreprises d'économie sociale à travers le Québec.

Finalement, le phénomène du « crowdfunding » constitue une voie d'avenir pour la capitalisation de nos entreprises. L'Autorité des marchés financiers a entrepris une démarche pour encadrer une telle pratique d'investissement; il est urgent que l'AMF complète sa démarche et permette aux entreprises d'économie sociale de lever des capitaux d'investissement (et non pas exclusivement des dons) afin de profiter de cette tendance de plus en plus forte au niveau canadien et international.

PROPOSITIONS

- 6. Constituer un groupe de travail avec le ministère des Finances, le Chantier de l'économie sociale et CAP Finance afin d'identifier les pistes les plus porteuses (mesures fiscales et cadre réglementaire) pour accélérer l'investissement privé dans les entreprises d'économie sociale**

¹³ *La mobilisation des capitaux privés pour le bien collectif : Priorités pour le Canada*, Comité consultatif national du Canada du Groupe de travail sur l'investissement social, MARS, Centre for Impact Investment, 2014

7. Mandater l’Autorité des marchés financiers pour établir un cadre réglementaire permettant le « crowdfunding » pour l’investissement privé dans les entreprises d’économie sociale

Préserver des emplois existants par une mesure fiscale favorisant la reprise dans la PME par les employés

Au Québec, tous les analystes prévoient une pénurie d’entrepreneurs pour prendre la relève des PME existantes. Sans aucun doute, l’entrepreneuriat collectif s’avère aussi une piste de solution pour la relève entrepreneuriale. Pourtant, si on se compare à d’autres pays de l’OCDE, cette voie est largement sous-exploitée au Québec.

Lors de la campagne électorale, le Parti libéral du Québec a pris l’engagement de mettre en place une mesure fiscale visant à inciter des cédants d’entreprises à les vendre soit aux membres de la famille ou aux employés. Nous saluons avec enthousiasme cet engagement et nous espérons qu’il sera concrétisé dans le prochain budget, **en incluant la coopération en milieu de travail comme une des options privilégiées.**

À bien des égards, la reprise d’une PME par les travailleurs est avantageuse pour les collectivités et pour le gouvernement. On évite ainsi les pertes d’emplois qui se produisent lorsqu’une PME est rachetée par un compétiteur pour son carnet de commandes ou par une entreprise étrangère qui pourrait déménager la production ailleurs ou simplement s’emparer de la technologie sans maintenir les emplois. La participation des travailleurs dans la reprise d’une entreprise est la meilleure façon de maintenir les emplois au Québec.

Bien que certaines mesures pour favoriser la relève par les coopératives de travail aient été mises en place au cours des dernières années, les risques sont grands que ces mesures ratent la cible en se concentrant uniquement sur un soutien technique pour favoriser cette forme de relève. Car le soutien technique ne suffit pas; le défi est de faire en sorte que cette option soit reconnue et prise en considération par un ensemble d’intervenants dont, au premier titre, les propriétaires de PME et leurs travailleurs. Dans ce contexte, des mesures fiscales ont toute leur importance.

La Fédération européenne de l’actionnariat salarié a réalisé une analyse du contexte international et publiera sous peu un document « Les incitatifs fiscaux sont une condition indispensable du développement de l’actionnariat salarié ». Avec une revue des réalités d’une grande diversité de pays, il ressort clairement que cette approche de reprise ou de développement d’entreprises a un potentiel énorme mais se doit d’être soutenue par des mesures fiscales particulières. L’expérience des États-Unis le démontre. En fait, aux États-Unis, le rachat des entreprises par les travailleurs est favorisé par une mesure fiscale en vertu de laquelle un propriétaire de PME qui vend au moins 30% de ses actions à une coopérative ou à un ESOP (*employee stock ownership program*) peut être exempté indéfiniment de la taxe sur le gain en capital, à la condition qu’il réinvestisse le même montant dans des titres d’entreprises américaines « qualifiées » (*qualified replacement securities*). Cette mesure fiscale rend attrayante cette option qui apparaît gagnante pour tous : pour les travailleurs qui peuvent conserver leur emploi, pour le propriétaire vendeur et pour le gouvernement américain qui évite ainsi la délocalisation des entreprises à l’extérieur du pays.

Au Québec, un ensemble de conditions favorables à cette option est déjà en place : un réseau de soutien aux entreprises collectives, des outils financiers ouverts aux coopératives, une tradition syndicale d’implication dans le financement et la gestion des entreprises, le Régime d’investissement

coopératif (RIC) et l'ouverture d'un ensemble d'intervenants à la coopération du travail. Une mesure fiscale incitant les propriétaires de PME à vendre à leurs travailleurs compléterait les conditions nécessaires.

Considérant l'urgence de la situation dans le contexte économique et démographique du Québec, nous encourageons fortement le gouvernement du Québec à mettre en application cet engagement électoral dans les plus brefs délais. Il sera sans doute pertinent de soutenir cette mesure pour les cédants tout en maintenant le RIC pour les acheteurs sur une période de 5 ans afin d'instaurer une nouvelle culture et faire connaître cette option dans l'ensemble des stratégies mise en œuvre pour favoriser la reprise des PME entre les mains de Québécois et Québécoises. Après une période de cinq (5) ans, une évaluation pourrait se réaliser pour faire ressortir les coûts-bénéfices d'une telle mesure.

PROPOSITION

- 8. Mettre en place une mesure fiscale incitant les propriétaires de PME à vendre à leurs travailleurs comme piste de solution à la relève**

Favoriser l'innovation sociale par la fiscalité

Les innovations sociales sont de nouvelles façons de faire, d'organiser le travail et la production des biens et des services, de structurer l'entreprise, de gérer les relations de travail et de pouvoirs ou les interrelations entre les diverses parties prenantes d'une collectivité, de répondre aux besoins et aspirations des populations, à partir de l'initiative du milieu. Il y a des innovations sociales dans le secteur privé, dans le secteur public et dans le secteur de l'économie sociale et de l'action communautaire. Les innovations technologiques sont du reste elles-mêmes accompagnées d'innovations sociales, nouvelles façons d'organiser le travail, nouvelles formes organisationnelles, etc.

Les innovations sociales sont particulièrement présentes sur le plan territorial et constituent autant de façon de trouver des solutions inédites à des problèmes vécus. Bien souvent, elles ne correspondent pas aux normes et usages en vigueur et se butent dès lors à des résistances, parfois fortes. Pourtant, c'est souvent à partir de ces nouvelles expériences que s'élaborent des solutions durables. Les premières garderies, les premières initiatives de développement local, les premières expériences de recyclage, pour ne citer que quelques exemples, étaient marginales, avant de devenir des activités répandues, voire des politiques publiques. Ces innovations sociales constituent une sorte de recherche et développement au plan social. Par définition, on ne les voit pas toujours venir mais elles doivent néanmoins être encouragées. C'est particulièrement le cas en économie sociale où ces innovations sont de plus en plus porteuses.

L'importance de l'innovation sociale au même titre que les innovations technologiques est de plus en plus reconnue au Québec, tout comme à l'international. La création du nouvel organisme de liaison et de transfert Territoires innovants en économie sociale et solidaire - TIESS, financé dans le cadre des mesures de soutien à l'innovation, à la suite d'un appel de propositions lancé par le MDEIE en 2011, est et sera au cours des prochaines années un outil précieux pour s'assurer que la portée des innovations réussies s'étende sur tout le territoire. Un ensemble de partenaires universitaires, du développement économique et régional et des entreprises sont membres et collaboreront activement à cet organisme de liaison et de transfert.

Le processus d'innovation est un processus en continu. L'innovation technologique au sein des entreprises bénéficie d'un ensemble de mesures de soutien et, notamment, des crédits d'impôt dans la recherche et le développement. Pourtant, l'innovation sociale, apporte autant à la collectivité mais ne bénéficie pas du même soutien.

À l'instar des mesures fiscales visant à encourager les innovations technologiques, notamment pour accroître la productivité, il serait souhaitable d'avoir des mesures fiscales pour soutenir l'innovation sociale. Ceci pourrait se faire de plusieurs manières;

- des crédits d'impôt pour des dons ou des investissements à plus faible rendement dans des innovations sociales répondant aux priorités sociétales (vieillesse, intégration des personnes immigrantes, etc.)
- ouverture des crédits d'impôt remboursables en recherche et développement aux entreprises à but non lucratif pour la mise en place d'innovations porteuses sur le plan social et l'amélioration de la productivité dans les services aux personnes et les services de proximité

PROPOSITION

- 9. Ouvrir les crédits d'impôt remboursables en recherche et développement aux entreprises collectives pour des innovations et notamment pour des innovations sociales porteuses**

ANNEXE 1

Le conseil d'administration du Chantier de l'économie sociale réunit de nombreux réseaux et mouvements sociaux œuvrant dans les multiples secteurs de l'économie sociale. Actuellement, sa composition est la suivante :

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président du conseil d'administration

Duguay, Patrick
Pôle régional d'économie sociale de l'Outaouais
*** Membre du CE*

Présidente-directrice générale

Neamtan, Nancy
Chantier de l'économie sociale
*** Membre du CE*

Regroupement des entreprises d'économie sociale

Beaudoin, Lucie
Regroupement québécois des entreprises d'économie sociale en gestion des matières résiduelles (RQEÉS-GMR)

Gravel, Richard
Collectif des entreprises d'insertion du Québec
*** Trésorier - Membre du CE*

Boucher, Louise
Réseau des Centres de ressources périnatales du Québec
*** Secrétaire - Membre du CE*

Gasse, Marie-Claude
Coalition des entreprises d'économie sociale en aide domestique a/s Coup de main à domicile

Lefebvre, Éric
Association des radiodiffuseurs communautaires du Québec (ARCQ) a/s Partenariat du Quartier des spectacles

Pitre-Robin, Claudette
Association québécoise des CPE (AQCPÉ) a/s Regroupement des centres de la petite enfance de la Montérégie (RCÉM)
*** Membre du CE*

Charest, Jean
Conseil québécois des entreprises adaptées (CQEA)

Marcoux, Vincent

Association des centres de traitement des dépendances du Québec

Regroupements d'organisations de soutien au développement de l'économie sociale

Gingras, Sylvana

Association des centres locaux de développement du Québec a/s CLD Montcalm

Morrisette, Pierre

Regroupement des CDEC du Québec a/s Regroupement économique et social du Sud-Ouest (RESO)

**** Membre du CE**

Lalande, Frédéric

Coalition des organismes communautaires pour le développement de la main-d'œuvre (COCDMO)

Cyr, Edith

Association des groupes de ressources techniques du Québec a/s Bâtir son quartier

Roy, Katerine

Réseau de la coopération du travail du Québec, coopérative de solidarité

****Membre du CE**

Mavungu, Roselyne

Réseau québécois du crédit communautaire (RQCC) a/s Compagnie F, Entrepreneurship pour femmes

Pôles régionaux d'économie sociale

Dubois, Geneviève

Pôle régional d'économie sociale de la Mauricie

Duguay, Patrick

Pôle régional d'économie sociale de l'Outaouais

Luneau, Louiselle

Pôle régional d'économie sociale de l'Abitibi-Témiscamingue

Richard, André

Pôle régional d'économie sociale Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

****Membre du CE**

Poste vacant

Centrales syndicales

Lapierre, Andrée

Confédération des syndicats nationaux - CSN

Désilets, Esther

Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ)

Mouvement coopératif

Ouellet, Claude

Coopérative de développement régional du Bas-St-Laurent/Côte-Nord

Mouvement des femmes

Poste vacant

Mouvement communautaire

À combler

Table nationale des CDC

Premières Nations

Sioui, Niva

Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador

Autres grands mouvements

Vaillancourt, Sonia

Conseil québécois du loisir

Poste vacant

Membres d'office

Charest, Jacques

Fiducie du Chantier de l'économie sociale

Charpentier, Céline

Comité sectoriel de main-d'œuvre en économie sociale et en action communautaire - CSMO-ÉSAC

Garant, Philippe

Réseau d'investissement social du Québec (RISQ)

Van Schendel, Vincent

Territoires innovants en économie sociale et solidaire - TIESS

Comité jeunesse du Chantier de l'économie sociale

Poste vacant

Membres nommés par le CA

Mendell, Marguerite

École d'Affaires publiques et communautaires, Université Concordia

ANNEXE 2

Accès aux mesures de soutien à la recherche et développement : quelques exemples

De nombreuses entreprises d'économie sociale ont des projets de recherche et développement. Exclues des mesures de soutien sous forme de crédits d'impôt remboursables, certaines ont pu réaliser leurs projets par leurs propres moyens, d'autres se sont associées à des partenaires privés qui pouvaient y avoir accès et d'autres n'ont pu les mener à terme, faute de soutien.

Groupe RCM (Mauricie)

Fondé en 1981, Groupe RCM inc. est un organisme sans but lucratif spécialisé dans la récupération et la transformation de matériaux recyclables et dont la mission est la création d'emplois pour des personnes ayant des limitations physiques ou intellectuelles. Cette entreprise d'économie sociale compte quatre divisions (deux usines à Yamachiche, un atelier à Trois-Rivières et un centre de tri à Saint-Étienne-des-Grès) qui génèrent 183 emplois au Québec.

Récemment, le Groupe RCM a formé une nouvelle entité juridique, Soleno-RCM, qui intègre une partie des actifs de la Division Yamachiche, en partenariat avec l'entreprise Soleno de Saint-Jean-sur-Richelieu. L'entreprise d'économie sociale n'a pas pu bénéficier des crédits d'impôt remboursables mais s'est associée à un partenaire privé qui a pu le faire. Dans ce cas, ce partenariat est bénéfique pour de nombreuses raisons mais nous considérons qu'il n'est pas normal qu'elle ait dû passer par cette voie pour bénéficier d'un soutien en recherche et développement.

Decode global (Montréal)

Decode est une entreprise d'économie sociale dans le domaine du jeu vidéo. Decode crée des jeux vidéo et, plus particulièrement, des applications pour téléphones intelligents ou tablettes numériques pour des ONG de coopération internationale ou d'autres clients qui souhaitent diversifier leurs efforts de sensibilisation sur un enjeu auprès des jeunes. Decode se finance avec des achats faits à partir des applications. RESO, l'organisme de développement local sur son territoire, a financé le premier projet à partir de ses fonds de développement d'économie sociale. Si l'entreprise avait eu accès aux crédits d'impôt remboursables, elle n'aurait pas eu besoin de ce financement et aurait pu développer plusieurs projets en même temps. Présentement, l'entreprise se trouve dans une situation précaire face à sa concurrence (privée donc bénéficiant des crédits d'impôt). Elle est actuellement en train d'envisager la mise sur pied d'une entreprise privée parallèle au sein duquel la R et D aurait lieu, aux seuls fins d'aller chercher les crédits d'impôt.

Formétal (Montréal)

Formétal est une entreprise d'insertion à statut sans but lucratif qui œuvre dans le domaine de la fabrication d'objets en métal en feuille. Fondée en 1990, Formétal se spécialise dans la tôlerie de précision, le soudage et la peinture par poudrage électrostatique. Au cours des années, Formétal a réalisé quelques petits projets de R et D pour créer de nouveaux produits, notamment un bac de recyclage multi-matières, mais c'est le client, la Ville de Montréal, qui a absorbé l'ensemble des coûts. Évidemment, ce ne sont pas tous les clients qui sont prêts à absorber ces coûts. Exclue de l'accès aux mesures de soutien, Formétal doit autofinancer le développement de nouveaux produits. Formétal a aussi eu la collaboration de l'Université de Sherbrooke pour l'aider dans ce volet de son travail.

La Gaillarde (Montréal)

Boutique d'éco-design, la Gaillarde est une entreprise d'économie sociale qui a comme mission, en plus de sensibiliser les gens à la consommation responsable et de redonner vie aux vêtements oubliés, de soutenir et promouvoir les créateurs de mode éthique en leur offrant un point de vente unique et reconnu à Montréal. En tant que tel, elle pourrait, si elle en avait les moyens, utiliser les services d'un éco-designer pour développer à l'avance une gamme de produits qui serait mise en vente par la suite dans la boutique. Si elle le faisait, elle n'aurait pas accès aux crédits d'impôts remboursables alors que sa concurrence, OÖM, utilise ce moyen de financement régulièrement.

Commerce solidaire Québec

Commerce solidaire Québec est une entreprise d'économie sociale qui a comme mission le regroupement du pouvoir d'achat des entreprises d'économie sociale mais aussi la promotion et la mise en marché de produits et services d'entreprises d'économie sociale. Le développement de la plateforme électronique pour le regroupement d'achats a été financé par les fonds propres de l'entreprise. Pour le développement de la plateforme de commerce électronique, Commerce solidaire Québec aurait voulu faire appel à la mesure fiscale d'Investissement Québec pour le développement des affaires électroniques, un crédit d'impôt remboursable qui peut atteindre 22 500\$ annuellement jusqu'en 2025. En tant qu'entreprise à statut sans but lucratif, Commerce solidaire Québec n'a pas accès à ce type de soutien.

Collection Innova (Montréal)

Collection Innova est une entreprise en opération depuis 13 dans le domaine de la création/confection de vêtements adaptés pour les personnes âgées en perte d'autonomie et la mise en marché de la ligne de vêtements adaptés au Canada. L'entreprise a pour mission de favoriser la création d'emplois et l'intégration sociale et professionnelle d'adultes vivant des problèmes de santé mentale. **Collection Innova** cherche à innover sur deux aspects: le design de nouveaux produits et le développement de nouveaux marchés hors Québec. Des mesures fiscales disponibles pour les entreprises privées dans ce domaine ne sont pas accessibles pour Innova en raison de son statut d'organisme sans but lucratif.

La Corbeille Bordeaux-Cartierville (Montréal)

La Corbeille Bordeaux-Cartierville cherche du soutien pour un projet de 1^{ère} et 2^e transformation dans le domaine alimentaire. Ouvrir un accès à l'équivalent des crédits d'impôt en recherche et développement pourrait l'aider grandement à avancer dans ce projet. La Corbeille Bordeaux-Cartierville favorise l'autonomie et la dignité de sa clientèle et est un acteur clé dans la vie sociale et économique du nord-ouest de Montréal depuis 1987. C'est une entreprise à but non lucratif qui se distingue par ses deux principaux volets : l'aide alimentaire pour les familles défavorisées du quartier ayant pour but de développer leur autonomie et le programme d'insertion socioprofessionnelle pour permettre à des personnes en situation d'exclusion de retrouver le marché du travail.

ANNEXE B

Membres du conseil d'administration en date du 3 septembre 2015

Le conseil d'administration du Chantier de l'économie sociale réunit de nombreux réseaux et mouvements sociaux œuvrant dans les multiples secteurs de l'économie sociale. Actuellement, sa composition est la suivante :

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président du conseil d'administration

Duguay, Patrick
Pôle régional d'économie sociale de l'Outaouais
** Membre du CE

Directeur général

Aussant, Jean-Martin
Chantier de l'économie sociale
** Membre du CE

Regroupement des entreprises d'économie sociale

Poste vacant

Gravel, Richard
Collectif des entreprises d'insertion du Québec
** Trésorier - Membre du CE

Boucher, Louise
Réseau des Centres de ressources périnatales du Québec
** Secrétaire - Membre du CE

Monette, Jacques
Entreprises d'économie sociale en aide domestique / Novaide

Lefebvre, Éric
Association des radiodiffuseurs communautaires du Québec (ARCQ) a/s Partenariat du Quartier des spectacles

Pitre-Robin, Claudette
Association québécoise des CPE (AQCPÉ) a/s Regroupement des centres de la petite enfance de la Montérégie (RCÉM)
** Membre du CE

Gouin, Raymond
Conseil québécois des entreprises adaptées (CQEA)

Marcoux, Vincent

Association des centres de traitement des dépendances du Québec

Regroupements d'organisations de soutien au développement de l'économie sociale

Poste vacant

Morrisette, Pierre

Regroupement des CDEC du Québec a/s Regroupement économique et social du Sud-Ouest (RESO)

*** Membre du CE*

Lalande, Frédéric

Coalition des organismes communautaires pour le développement de la main-d'œuvre (COCDMO)

Cyr, Edith

Association des groupes de ressources techniques du Québec a/s Bâtir son quartier

Roy, Katerine

Réseau de la coopération du travail du Québec, coopérative de solidarité

***Membre du CE*

Mavungu, Roselyne

Réseau québécois du crédit communautaire (RQCC)

Pôles régionaux d'économie sociale

Dubois, Geneviève

Pôle régional d'économie sociale de la Mauricie

Duguay, Patrick

Pôle régional d'économie sociale de l'Outaouais

Luneau, Louiselle

Pôle régional d'économie sociale de l'Abitibi-Témiscamingue

Richard, André

Pôle régional d'économie sociale Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

***Membre du CE*

Poste vacant

Centrales syndicales

Lapierre, Andrée

Confédération des syndicats nationaux - CSN

Hudon, Stéphane

Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ)

Mouvement coopératif

Ouellet, Claude

Coopérative de développement régional du Bas-St-Laurent/Côte-Nord

Mouvement des femmes

Poste vacant

Mouvement communautaire

Chevrier, Ève-Isabelle

Table nationale des CDC

Premières Nations

Sioui, Niva

Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador

Autres grands mouvements

Vaillancourt, Sonia

Conseil québécois du loisir

Poste vacant

Membres d'office

Charest, Jacques

Fiducie du Chantier de l'économie sociale

Charpentier, Céline

Comité sectoriel de main-d'œuvre en économie sociale et en action communautaire - CSMO-ÉSAC

Garant, Philippe

Réseau d'investissement social du Québec (RISQ)

Van Schendel, Vincent

Territoires innovants en économie sociale et solidaire - TIESS

Comité jeunesse du Chantier de l'économie sociale

Levesque, Laurent

Président du Comité jeunesse / UTILE - Unité de travail pour l'implantation de logement étudiant

Membres nommés par le CA

Mendell, Marguerite

École d'Affaires publiques et communautaires, Université Concordia